

RAPPORT ANNUEL 2016/2017

# UNE ANNÉE DE TRANSITION



Ordre des conseillers  
et conseillères d'orientation  
du Québec



# Table des matières

## Rapport d'activités

Lettres de présentation	2
-------------------------	---

Rapport de la présidente	3
--------------------------	---

Compétence et surveillance	3
----------------------------	---

Rayonnement et valorisation	3
-----------------------------	---

Pertinence et affirmation	4
---------------------------	---

Rapport de la directrice générale et secrétaire	6
---	---

Maintien de la compétence : une priorité	6
--	---

Soutenir une posture éthique chez les membres	6
---	---

Intégration des activités réservées dans la pratique des membres	7
--	---

Service des communications	7
----------------------------	---

Gestion	7
---------	---

Tableau des membres	9
---------------------	---

Administration	12
----------------	----

Rapport des activités du Conseil d'administration	12
---	----

Comités du conseil d'administration	16
-------------------------------------	----

Rapport des activités du comité exécutif	17
--	----

Protection du public	19
----------------------	----

Comité des admissions par équivalence	19
---------------------------------------	----

Activités relatives à la délivrance d'un permis	20
---	----

Comité de la formation	21
------------------------	----

Autorisations relatives à la pratique d'activités réservées	22
---	----

Comité d'inspection professionnelle	22
-------------------------------------	----

Bureau du syndic	26
------------------	----

Comité de révision	31
--------------------	----

Conseil de discipline	31
-----------------------	----

Arbitrage des comptes	32
-----------------------	----

Usurpation du titre et exercice illégal	33
---	----

Accès à l'information	34
-----------------------	----

Développement des compétences	35
-------------------------------	----

Le portfolio réflexif	35
-----------------------	----

Statistiques du portfolio réflexif 2016-2017	36
--	----

Tableau des formations offertes par l'Ordre à distance, en ligne ou en salle	38
--	----

Tableau du nombre d'heures de formation suivies par les membres	41
---	----

Les services aux membres concernant la formation et l'éthique	42
---	----

## États financiers

Rapport des auditeurs indépendants	46
------------------------------------	----

# Lettres de présentation

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée  
nationale du Québec  
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Stéphanie Vallée

Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,  
Québec, juin 2017

Madame Stéphanie Vallée

Ministre responsable de  
l'application des lois professionnelles  
Hôtel du Parlement

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2017.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

La présidente,  
Josée Landry, c.o.  
Montréal, juin 2017

M<sup>e</sup> Jean Paul Dutrisac

Président de l'Office des professions  
du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

La présidente,  
Josée Landry, c.o.  
Montréal, juin 2017



## UNE ANNÉE DE TRANSITION

Cette année a été entre autres marquée par un changement à la présidence. C'est avec honneur et émotion que j'ai accepté le mandat que m'a confié le conseil d'administration de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (OCCOQ) en m'élisant en juin 2016. Et c'est avec beaucoup d'humilité et d'enthousiasme que j'ai abordé ce rôle à la fois important et complexe. Ce fut donc pour moi une année d'intégration et de familiarisation, ainsi que d'appropriation de tous les dossiers. Un moment de transition dont l'Ordre comme organisme aurait pu souffrir si une équipe aussi extraordinaire et solide n'avait pas été là pour assurer la continuité des dossiers en cours. Au terme de cette première année de mandat, je peux affirmer que tous les dossiers ont été traités, les imprévisibles comme les prévisibles, et que nous avons su faire face à cette période de transition grâce à beaucoup de travail, de détermination et d'engagement.

### Compétence et surveillance

Au cœur de notre plan stratégique, les mesures liées à la compétence et à la surveillance constituent les incontournables de notre mission de protection du public. Les interventions à la suite de signalements d'usurpation de titre et d'exercice illégal des activités se sont intensifiées. Quoique peu nombreux, ces signalements méritent toute notre attention. Grâce à l'offre de formation continue à nos membres dans chaque secteur de pratique, nous favorisons le développement et le maintien de leurs compétences afin d'assurer à toutes les clientèles des services compétents en orientation. En plus des diverses formations en salle, des formations en ligne favorisent l'accès pour les c.o. en région.

### Rayonnement et valorisation

Dans le cadre de l'enjeu portant sur le rayonnement et la valorisation, les mesures prioritaires ont consisté en des interventions politiques auprès des différents ministères. Alors que certaines étaient planifiées, plusieurs autres étaient imprévues. Toutefois, elles se sont présentées comme des occasions de valoriser l'importance de l'orientation pour répondre aux besoins des clientèles. En août 2016, nous avons déposé un mémoire et participé à la commission parlementaire portant sur le projet de loi n° 98, qui visait à modifier la gouvernance des ordres et l'admission aux professions. Nous y avons présenté l'orientation comme une expertise en intégration professionnelle des personnes immigrantes. D'ailleurs, en mars 2017, nous sommes joint à titre d'experts à un comité mixte qui regroupe le Conseil interprofessionnel du Québec, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés du Québec afin de discuter de l'intégration professionnelle des candidats immigrants et de l'accès au permis de pratique des dix ordres professionnels les plus touchés par cet enjeu.

Dans le secteur de l'éducation, l'Ordre a été invité à participer à titre d'observateur à la consultation nationale du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Sébastien Proulx, concernant sa politique de la réussite éducative. Nous avons consulté les membres afin de rédiger et de présenter un mémoire. L'année 2017 a débuté avec une invitation à rencontrer le ministre en mai. Plusieurs dossiers nous préoccupent, dont l'accès aux services d'orientation pour les élèves à besoins particuliers. Depuis plusieurs années, dans l'esprit de son mandat de protection du public, l'Ordre travaille au développement d'une culture d'évaluation des besoins et de planification des services d'orientation dans les écoles. À cet effet, une formation a été élaborée pour les c.o. et les directions. Nous travaillons ardemment à l'engagement des principaux acteurs.

Concernant le secteur de l'employabilité, nous avons rencontré le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour discuter des répercussions sur la clientèle du projet de loi n° 70 et du programme Objectif emploi. Il s'agit souvent d'une clientèle vulnérable et nous devons nous assurer qu'elle sera évaluée convenablement et aura accès aux services d'orientation auxquels elle a droit. Ce dossier est en suivi pour l'année à venir.

Sur le plan des démarches politiques, j'ai également pu prendre contact avec le Secrétariat à la jeunesse afin de faire valoir l'importance de l'orientation pour les jeunes, à besoins particuliers ou non, et de l'accès à des services compétents pour eux.

### Pertinence et affirmation

Sur le plan de la pertinence et de l'affirmation, les mémoires rédigés dans le cadre des consultations gouvernementales, les partenariats établis avec des regroupements en lien avec l'orientation et nos clients de même que la présence de l'Ordre à des événements nous positionnent de plus en plus comme des acteurs importants de la société.

La 12<sup>e</sup> Semaine québécoise de l'orientation, sous le thème du sentiment d'efficacité personnelle, a permis de joindre le public de partout au Québec grâce à des conférences grand public et à d'autres activités, ainsi qu'aux médias. Près de 70 conférences et activités ont été présentées. Plusieurs c.o., dont moi-même, avons réalisé des entrevues dans les médias de la plupart des régions.

Pour la première fois cette année, l'Ordre a été un partenaire national des Journées de la persévérance scolaire, avec plusieurs acteurs importants en éducation. Le développement du secteur organisationnel demeure une cible importante du plan stratégique. Le groupe de travail s'efforce d'augmenter la visibilité et la pertinence de ce secteur de pratique auprès des organisations, et de bonifier l'offre de formation aux membres. Le groupe poursuivra ses démarches dans l'année qui s'amorce.

Je crois fermement que l'augmentation de la visibilité de l'orientation et des c.o. dans la société, grâce aux médias, aux partenariats et aux représentations politiques, permettra à plus de personnes d'avoir accès à des services professionnels compétents. Pour y arriver, chaque membre de l'Ordre doit porter fièrement son titre et en expliquer la portée. C'est tous ensemble que nous pouvons informer et protéger le public.

Je tiens à remercier les bénévoles et les membres qui participent aux comités, aux groupes de travail et aux diverses activités. Sans eux, autant de travail ne pourrait être accompli.

Je remercie M. Laurent Matte pour son travail à la présidence tout au long de son mandat. La détermination et l'énergie qu'il a investies ont permis de développer et de faire connaître la profession, entre autres par ses démarches politiques, sa conception de la pyramide des besoins et par l'énoncé de pertinence sociale de la profession qu'il a su mettre de l'avant.

Merci au conseil d'administration pour sa confiance, son soutien et son engagement.

Un merci chaleureux à l'équipe de l'Ordre pour son accueil au moment de mon arrivée et son soutien depuis ce temps. Une équipe modeste en nombre, mais forte en compétences.

Je remercie spécialement Martine Lacharité, directrice générale, précieuse ressource de l'Ordre. Une personne impressionnante par son énergie, son dynamisme, sa rigueur, la qualité de sa présence et de son appui. Véritable chef d'orchestre, elle a travaillé fort pour assurer la transition à la présidence, sans que rien ne soit oublié. Merci d'avoir facilité mon intégration et de me permettre d'entamer la prochaine année avec confiance.

**JOSÉE LANDRY**, M.A., c.o.  
Présidente de l'Ordre des conseillers et conseillères  
d'orientation du Québec



## La concrétisation de plusieurs projets

L'année 2016-2017 se termine avec la concrétisation de plusieurs projets dans lesquels des efforts importants ont été investis depuis plusieurs années. En développement des compétences, avec l'appui du ministère de l'Éducation, des conseillers d'orientation et de leur direction, nous pourrions déployer une démarche d'amélioration de la planification et de la prestation de service dans les écoles secondaires. En outre, les travaux du groupe de travail en reconnaissance des acquis et des compétences nous permettront de préparer une formation particulière sur ce sujet pour les c.o. et une communication pour le grand public dans le cadre de la Semaine québécoise de l'orientation 2017.

### Maintien de la compétence : une priorité

Une des cibles de la planification stratégique 2015-2020 est d'appuyer l'engagement des membres envers le développement continu de leurs compétences. Nous croyons qu'il s'agit d'un outil puissant de protection du public. À cet effet, nous sommes fiers de constater que l'utilisation d'un portfolio réflexif, mis en place pour favoriser une réflexion approfondie sur son développement professionnel, a plus que doublé. Par ailleurs, le taux de participation de nos membres aux nombreuses activités de formation offertes en salle ou en ligne nous permet de croire que nous sommes sur la bonne voie pour atteindre cette cible. Vous pourrez le constater en consultant la section du rapport annuel qui concerne le développement des compétences.

Sur le plan de l'actualisation des compétences, le colloque biennal est une activité forte puisqu'il attire toujours près de 25 % des membres de l'Ordre et offre plus ou moins 70 activités de formation. Le dernier colloque, tenu en juin 2016 en Estrie sous le thème « Affirmons solidairement notre expertise », a regroupé 628 participants. L'organisation d'un tel événement nécessite la mobilisation d'une équipe importante de bénévoles sous la coordination des employés de l'Ordre, qui s'y engagent activement et avec professionnalisme.

### Soutenir une posture éthique chez les membres

Une autre cible de notre planification stratégique est de « soutenir une posture éthique chez les membres ». En plus des formations en éthique et en déontologie, nous leur offrons un service-conseil. Ce service, très utilisé par les c.o., se déploie sous trois formes : une trousse de secours en éthique et en déontologie, un forum de discussion et des communications directes avec nos professionnels. Ces initiatives visent à guider les membres vers une pratique professionnelle de qualité respectant les normes professionnelles, la déontologie et la réglementation en même temps qu'elles contribuent à la protection du public.

Une autre cible importante est de faire de l'Ordre un lieu d'ancrage et d'intégration pour les nouveaux membres. En 2016-2017, ces derniers ont été invités à participer à une journée qui leur a permis de se familiariser avec les nombreux outils mis en place pour assurer leur développement professionnel. Par ailleurs, l'Ordre a rencontré plus de 200 étudiants en orientation dans les universités afin de leur offrir un premier contact avec le système professionnel.

### Intégration des activités réservées dans la pratique des membres

En 2012 entré en vigueur le projet de loi n° 21 qui octroyait aux c.o. des activités réservées, partagées avec d'autres professionnels. Nous travaillons constamment à l'intégration compétente de ces activités dans la pratique des c.o. Concernant la psychothérapie, les travaux interordres se sont poursuivis avec l'objectif d'apporter un éclairage supplémentaire pour distinguer de façon plus opérationnelle la psychothérapie d'autres types d'intervention. Ils culmineront dans la prochaine année avec la diffusion d'un document permettant de différencier la psychothérapie des autres interventions en santé mentale et en relations humaines, et chemineront avec l'ajout de vignettes cliniques pour chacune des professions la pratiquant. Ces balises sont fort attendues par le bureau du syndic et le comité d'inspection professionnelle de même que par les milieux de pratique.

Nous avons aussi travaillé conjointement avec certains ordres en santé mentale et en relations humaines à délimiter et à préciser l'activité « évaluer une personne atteinte d'un trouble mental ou neuropsychologique ». Réaliser une évaluation **en orientation** pour une personne atteinte d'un trouble mental ou neuropsychologique est une activité réservée exclusivement aux conseillers d'orientation. Une réflexion commune s'impose pour mieux encadrer l'exercice illégal de cette activité et agir en collaboration avec les autres ordres lorsque cela s'avère pertinent.

### Service des communications

En plus de la Semaine québécoise de l'orientation, moment fort de nos démarches en communication, nous avons mis en place d'autres moyens qui rendent visibles les mesures de l'Ordre auprès de nos membres et du grand public. Nos actualités, publiées dans le site Internet de l'Ordre et les médias sociaux, font rapport le plus possible de politiques publiques, d'événements ou de nouvelles touchant l'orientation. Notre bulletin électronique transmis toutes les deux semaines aux membres nous permet de les informer rapidement, par de courtes nouvelles, sur l'Ordre et ses activités. Les statistiques sur notre plateforme de diffusion nous permettent de constater qu'un peu plus de 60 % des c.o. le consultent régulièrement.

### Gestion

Nous avons poursuivi nos efforts dans le but de maintenir des pratiques de saine gestion et de gouvernance transparente afin d'atteindre nos objectifs et de répondre adéquatement à notre mission principale. Le comité de gouvernance et d'éthique, issu du conseil d'administration, a revu la politique sur la rémunération et les conditions de travail à la présidence, et a aussi établi des règles entourant les procédures d'élection à la présidence et au comité exécutif. Il a aussi préparé un plan de continuité des activités de l'Ordre dans le but d'assurer le fonctionnement et le maintien de la qualité des services lorsqu'un événement

inattendu pouvant influencer la capacité de l'Ordre à réaliser ses activités quotidiennes survient. Deux autres comités du conseil d'administration visant l'évaluation du personnel cadre (syndique, et directrice générale et secrétaire) du siège social ont poursuivi leurs travaux.

L'Ordre, évidemment, doit s'assurer d'une saine gestion de ses avoirs. Encore cette année, notre bonne santé financière nous permet d'assumer les obligations liées à notre mandat de protection du public et d'atteindre les objectifs fixés dans le plan d'action.

Je tiens à remercier l'équipe de la permanence de l'Ordre ainsi que tous les bénévoles et à leur exprimer toute ma gratitude. Merci aux membres du conseil d'administration pour leur confiance, leur appui ainsi que leur engagement constant. Finalement, je tiens à remercier M. Laurent Matte, président sortant, avec qui j'ai fait équipe pendant 8 ans et qui a insufflé à l'Ordre une vision et effectué des démarches politiques cohérentes. Je veux aussi saluer la venue de la nouvelle présidente, M<sup>me</sup> Josée Landry, et la remercier pour son soutien et son apport à l'atteinte des objectifs établis en gardant le cap dans un souci de continuité.

**MARTINE LACHARITÉ**, c.o.  
Directrice générale et secrétaire de l'Ordre des conseillers  
et conseillères d'orientation du Québec

# Tableau des membres

## Inscriptions au Tableau au 31 mars 2017

### Délivrance de permis 2016-2017

Permis réguliers	152
Permis restrictifs temporaires	15
Permis restrictifs temporaires révoqués	0

### Membres inscrits au tableau

Membres inscrits au Tableau (31 mars 2016)	2535
Nouvelles inscriptions	167
Réinscriptions	52
Radiations pour non-paiement	74
Radiations temporaires (décision disciplinaire)	0
Inspection avec limitation du droit d'exercice	0
Inspection avec suspension du droit d'exercice	0
Démissions	95
Décès	7

### Total des membres au 31 mars 2017

	<b>2578</b>
Permis restrictifs temporaires	29
Étudiants associés	145
Membres exerçant au sein d'une société	28

### Classes de cotisation

(Dates des versements : 1/4, 1/5, 1/6)

	Nombre	Cotisation
Membres réguliers	1990	567,00 \$
Membres recrues, 1 <sup>re</sup> année	128	141,75 \$
Membres recrues, 2 <sup>e</sup> année	98	283,50 \$
Membres recrues, 3 <sup>e</sup> année	86	425,25 \$
Membres non en exercice	93	141,75 \$
Membres hors Québec	18	141,75 \$
Membres hors Canada	15	141,75 \$
Membres émérites	6	
Membres à vie	71	
Membres retraités	73	56,70 \$
<b>Total au 31 mars 2017</b>	<b>2578</b>	

### Autres permis et accréditations

Permis de psychothérapie	129
Agrément pour la médiation familiale	17
Agrément pour l'évaluation des troubles mentaux	15

## Répartition des membres selon les milieux de travail

### Éducation

Primaire	23	
Secondaire	530	
Secondaire – éducation des adultes	235	
Centre administratif	45	
Cégep	204	
Cégep – éducation des adultes	14	
Université	62	
Université (consultation)	82	
<b>Total</b>	<b>1195</b>	<b>52 %</b>

### Emploi

Organisme de développement en employabilité	410	
Emploi-Québec	10	
<b>Total</b>	<b>420</b>	<b>18 %</b>

### Réadaptation

Compagnie d'assurances	14	
CSST, SAAQ, IVAC	6	
Centres de réadaptation	0	
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>1 %</b>

### Santé et services sociaux

Centres hospitaliers	23	
CLSC, CSSS	7	
CHSLD	0	
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>1 %</b>

### Fonction publique et organismes publics

	<b>82</b>	<b>4 %</b>
--	-----------	------------

### Entreprises

	<b>65</b>	<b>3 %</b>
--	-----------	------------

### Cabinets-conseils (services aux individus et aux entreprises)

	<b>424</b>	<b>18 %</b>
--	------------	-------------

### Organismes communautaires autres qu'en employabilité

	<b>33</b>	<b>1 %</b>
--	-----------	------------

### Autres

	<b>8</b>	<b>0 %</b>
--	----------	------------

### Grand total

	<b>2304</b>	
--	-------------	--

## Profil sociodémographique des membres

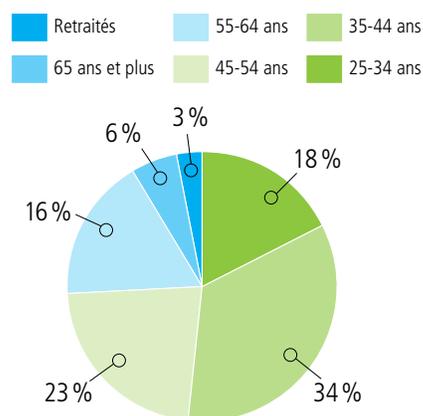
Régions administratives		Total
Bas-Saint-Laurent (1)	72	<b>107</b>
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	35	
Québec (3)	547	<b>719</b>
Chaudière-Appalaches (12)	172	
Mauricie (4)	82	<b>143</b>
Centre-du-Québec (17)	61	
Estrie (5)	174	<b>174</b>
Montréal (6)	604	<b>604</b>
Laval (13)	74	<b>251</b>
Lanaudière (14)	77	
Laurentides (15)	100	
Outaouais (7)	62	<b>91</b>
Abitibi—Témiscamingue (8)	23	
Nord-du-Québec (10)	6	
Montréal (16)	322	<b>322</b>
Saguenay—Lac-Saint-Jean (2)	88	<b>122</b>
Côte-Nord (9)	34	
Hors Québec	45	<b>45</b>
Total des membres	<b>2578</b>	

## Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Moyen de garantie	Membres	Montant prévu par sinistre	Montant prévu pour l'ensemble des sinistres
La Capitale assurances générales	2446	<b>1 000 000,00 \$</b>	<b>3 000 000,00 \$</b>
Exemptions	86	—	—

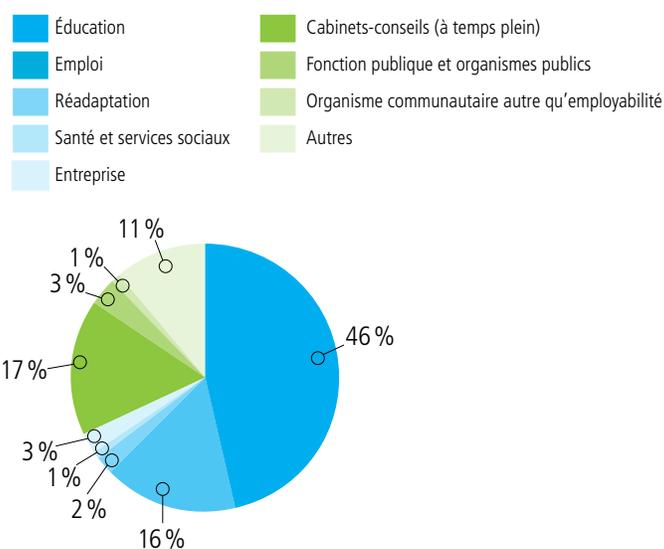
## Répartition des membres selon l'âge

25 à 34 ans	470
35 à 44 ans	866
45 à 54 ans	605
55 à 64 ans	421
65 ans et plus	143
Retraités	73
<b>Total</b>	<b>2578</b>



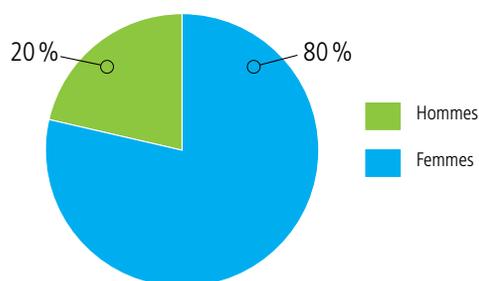
## Répartition des membres selon le milieu de travail

1 Éducation	1195
2 Emploi	420
3 Réadaptation	57
4 Santé et services sociaux	20
5 Entreprise	65
6 Cabinets-conseils (à temps plein)	424
7 Fonction publique et organismes publics	82
8 Organisme communautaire autre qu'en employabilité	33
9 Autres et retraités	282
<b>Total</b>	<b>2578</b>



## Répartition des membres selon le sexe

Femme	2061
Homme	517
<b>Total</b>	<b>2578</b>



# Rapport des activités du conseil d'administration

Le conseil d'administration (CA) est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et veille à l'application des dispositions du Code des professions et des règlements qui en découlent. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale. Il est formé de 15 administrateurs, dont 11 sont élus au suffrage des membres par région administrative, y compris le président, et 4 sont nommés par l'Office des professions du Québec. Leur mandat est de trois ans.

Quatre comités sont sous la responsabilité du CA : le comité de gouvernance et d'éthique, le comité de la planification stratégique, le comité d'évaluation de la direction générale et le comité d'évaluation de la syndique. Tous ont siégé cette année.

## Réunions

Au cours de l'exercice 2016-2017, le CA a tenu cinq séances ordinaires. L'assemblée générale de l'Ordre s'est tenue le 9 juin 2016 à l'hôtel Chéribourg à Orford. Le présent rapport annuel a été présenté à l'assemblée générale, le 2 juin 2017, à l'hôtel Delta de Trois-Rivières, où il y a eu présentation des activités de l'Ordre pour la période 2016-2017.

## Administrateurs du conseil d'administration 2016-2017

### Administrateurs élus

**JOSÉE SENNEVILLE**, c.o.  
Région électorale I :  
Bas-Saint-Laurent et  
de Gaspésie-Îles-de-la-  
Madelaine  
(élue en juin 2015)

**ALAIN DUBOIS**, c.o.  
Région électorale II :  
Capitale-Nationale et  
Chaudière-Appalaches  
(élu en juin 2016)

**LIETTE GOYER**, c.o.  
Région électorale II :  
Capitale-Nationale et  
Chaudière-Appalaches  
(élue en juin 2013,  
jusqu'en juin 2016)

**ANNIE GOURDE**, c.o.  
Région électorale II :  
Capitale-Nationale et  
Chaudière-Appalaches  
(élue en juin 2016)

**JOSÉE LACHANCE**, c.o.  
Région électorale III : Mauricie  
et Centre-du-Québec  
(élue en juin 2015)

**RÉGINALD SAVARD**, c.o.  
Région électorale IV : Estrie  
(élu en juin 2016)

**GENEVIÈVE BRISEBOIS**, c.o.  
Région électorale V : Montréal  
(élue en juin 2015, démission  
en novembre 2016)

**ÉMILIE BÉGIN**, c.o.  
Région électorale V : Montréal  
(nommée en décembre 2016)

**MARIE-HÉLÈNE COLLIN**, c.o.  
Région électorale V : Montréal  
(élue en juin 2015)

**JOSÉE LANDRY**, c.o.  
Région électorale VI : Laval,  
Lanaudière et Laurentides  
(élue en juin 2016)

**ANTOINE ROY**, c.o.  
Région électorale VII :  
Outaouais, Abitibi-  
Témiscamingue et Nord-du-  
Québec (élu en juin 2015)

**LAURENT MATTE**, c.o.  
Région électorale VIII :  
Monterégie  
(élu en juin 2016,  
démission en  
novembre 2016)

**CAROLINE DUFOUR**, c.o.  
Région électorale VIII :  
Monterégie (nommée  
en mars 2017)

**MICHEL ROBERT**, c.o.  
Région électorale IX :  
Saguenay-Lac-Saint-Jean  
et Côte-Nord  
(élu en juin 2015)

### Administrateurs nommés

**DANIE DAoust**  
(nommée le 9 juin 2016  
pour succéder à  
**DANIELLE BOUCHER**  
nommée le 1<sup>er</sup> juin 2013)

**BERNARD BEAUCHESNE**  
(nommé le 4 juin 2015)

**DENIS CHARLAND**  
(nommé le 4 juin 2015)

**JEAN-GUY TROTTIER**  
(nommé le 4 juin 2015)

## Affaires administratives et financières

Le conseil d'administration a :

- ☑ adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 ;
- ☑ discuté de la possibilité de modifier la catégorie de membre recrue offrant aux nouveaux membres une cotisation graduelle ;
- ☑ recommandé aux membres de l'assemblée générale de retenir les services comptables de la firme Poirier & Associés inc. comme auditeur pour effectuer la vérification des états financiers 2016-2017 ;
- ☑ proposé à l'assemblée générale une augmentation de 20 \$ pour la cotisation 2017-2018 ;
- ☑ adopté les modalités du contrat à la présidence 2016-2019 et fixé à trois jours par semaine la période de travail ;
- ☑ adopté les modifications apportées par le comité de planification stratégique aux indicateurs de résultats à la suite de la mise en place d'un outil de gestion de la planification stratégique 2015-2020 ;
- ☑ adopté la mise à jour budgétaire 2016-2017 ;
- ☑ choisi le Centre des congrès de Saint-Hyacinthe pour la tenue du colloque 2018 ;
- ☑ adopté les prévisions budgétaires 2017-2018, y compris une augmentation des échelles salariales de 1,5 % ;
- ☑ réparti les augmentations de salaire de la présidente à l'intérieur de l'échelle salariale ;
- ☑ pris connaissance de la nouvelle charte de compte à la suite du règlement modifiant le Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel visant à redéfinir les modalités de présentation des états financiers dans les rapports annuels des ordres professionnels et à ajouter aux renseignements produits le montant de la rémunération des dirigeants ;
- ☑ octroyé à la directrice générale et secrétaire un boni forfaitaire de 1,5 % pour l'atteinte des objectifs de son évaluation 2015-2016 ;
- ☑ évalué le plan d'action 2016-2017 et adopté le plan d'action 2017-2018 ;
- ☑ adopté une politique quant aux procédures d'élection liées au poste de président et aux membres du comité exécutif ;
- ☑ modifié :
  - la Politique de rémunération à la présidence, dorénavant intitulée Politique de rémunération et conditions de travail à la présidence en précisant les éléments d'engagement et en y incluant les aspects liés aux conditions de travail ;
  - la Politique relative à la cotisation, à l'inscription au Tableau des membres et aux frais exigibles en ajoutant des frais d'inspection liés à la visite de vérification de la pratique si un membre ne se présente pas au rendez-vous préalablement fixé avec l'inspecteur et en instaurant des frais de délivrance de permis après avoir satisfait aux exigences d'un permis restrictif temporaire ;
  - la Politique de continuité de service en y ajoutant les aspects de sécurité du système d'information ;
  - la Politique de gouvernance et d'éthique relativement à l'approbation des comptes de dépenses de la directrice générale et à des fonctions incompatibles pour un syndic et un syndic adjoint ;
  - la Politique des conditions de travail en offrant un régime de retraite aux employés temporaires selon les critères d'admissibilité ;
- ☑ évalué les répercussions de la présidence dans les affaires canadiennes.

## Affaires légales et réglementaires

Le conseil d'administration a :

- ☑ pris acte du rapport d'élection 2016 ;
- ☑ adopté une version de consultation du code de déontologie ;
- ☑ élu les membres pour siéger au comité exécutif ;
- ☑ mené une réflexion quant à la constitution du comité de la formation où il a été résolu que les représentants de l'Ordre sont la présidence et la direction générale ;
- ☑ renouvelé le contrat de la syndique, Louise St-Pierre, c.o., pour une période d'un an afin de mettre en place un processus d'évaluation formelle ;
- ☑ adopté le programme de surveillance générale de la pratique professionnelle des conseillers et conseillères d'orientation 2017-2018.

## Affaires professionnelles

Le conseil d'administration a :

- ☑ décerné le prix professionnel aux conseillères d'orientation Monique St-Amand et Mirela Mocka pour leur projet Conception et expérimentation d'activités de validation des compétences acquises à l'international, transférables dans le domaine de la santé, et le prix de l'orientation à la conseillère d'orientation Émilie Robert pour son livre intitulé *Les personnes autistes et le choix professionnel* ;
- ☑ octroyé la bourse doctorale 2016 à Sabruna Dorceus, c.o. ;
- ☑ adopté le programme de développement des compétences pour l'année 2017-2018 ;
- ☑ résolu de décerner le Mérite du CIQ 2017 à Liette Goyer, c.o.

## Nominations

Le conseil d'administration a :

- ☑ nommé Louise Charette, c.o., au poste de syndique adjointe ;
- ☑ nommé aux postes vacants du CA Émilie Bégin, c.o., comme administratrice de la région électorale V (Montréal), et Caroline Dufour, c.o., comme administratrice de la région électorale VIII (Montérégie) ;
- ☑ nommé Laurent Matte, c.o., comme délégué de l'Ordre à l'Association internationale d'orientation scolaire et professionnelle (AIOSP) ;
- ☑ modifié la composition des différents comités relevant du conseil d'administration : gouvernance et éthique, évaluation de la syndique, évaluation de la directrice générale et planification stratégique 2015-2020, lorsque des postes sont devenus vacants, en nommant de nouveaux administrateurs ;
- ☑ nommé de nouveaux membres à des comités statutaires et lorsque les mandats venaient à échéance, les représentants de l'Ordre au sein du comité de la formation, les représentants de l'Ordre au Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF) et les délégués au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) ;
- ☑ nommé Geneviève Brisebois, c.o., comme secrétaire au comité d'inspection professionnelle ;
- ☑ nommé M<sup>e</sup> Geneviève Roy comme secrétaire du conseil de discipline.

## Évaluation du conseil d'administration

Le conseil d'administration a :

- ☑ adopté les modifications apportées au questionnaire d'évaluation du conseil d'administration à la suite des travaux du comité de gouvernance et d'éthique.

## Avis et mémoires

Le conseil d'administration a :

- ☑ participé aux discussions :
  - quant à l'élaboration du mémoire concernant le projet de loi n° 98, qui a été déposé dans le cadre des consultations particulières et des auditions publiques ;
  - quant à l'élaboration du mémoire concernant la consultation nationale sur la réussite éducative ;
  - quant à la consultation sur la formation initiale donnant accès aux permis des ordres professionnels et à la proposition d'amendement au projet de loi n° 98 sur l'inconduite sexuelle.

# Comités du conseil d'administration

## Comité de planification stratégique

**MARTINE LACHARITÉ**, c.o.,  
directrice générale

**JOSÉE LANDRY**, c.o.,  
présidente

**ALAIN DUBOIS**, c.o.  
**JEAN-GUY TROTTIER**,  
administrateur nommé

## Comité de gouvernance et d'éthique

**DENIS CHARLAND**,  
administrateur nommé

**MARTINE LACHARITÉ**, c.o.,  
directrice générale

**MARIE-HÉLÈNE COLLIN**, c.o.  
**JOSÉE LANDRY**, c.o.,  
présidente

**DANIE DAOUST**,  
administratrice nommée

**MICHEL ROBERT**, c.o.

## Comité d'évaluation de la directrice générale

**BERNARD BEAUCHESNE**,  
administrateur nommé

**JOSÉE LANDRY**, c.o.,  
présidente

**MARIE-HÉLÈNE COLLIN**,  
c.o.

## Comité d'évaluation de la syndique

**DENIS CHARLAND**,  
administrateur élu

**MARTINE LACHARITÉ**,  
directrice générale

**JOSÉE LACHANCE**, c.o.  
**JOSÉE LANDRY**, c.o.,  
présidente

## Personnel de l'Ordre

### PRÉSIDENTE

**JOSÉE LANDRY**, c.o.,  
présidente à partir du  
10 juin 2016

**LAURENT MATTE**, c.o.,  
président jusqu'au  
10 juin 2016

### DIRECTION GÉNÉRALE

**MARTINE LACHARITÉ**, c.o.,  
directrice générale et  
secrétaire, responsable  
de l'accès aux documents  
des organismes publics  
et de la protection des  
renseignements personnels

**MÉLANIE CHAGNON**,  
adjointe à la présidence et à  
la direction générale

### AFFAIRES ADMINISTRATIVES

**LINDA ROY**, adjointe  
aux services administratifs

**FRANCINE POULIOT**,  
réceptionniste et adjointe  
aux admissions

### BUREAU DU SYNDIC

**LOUISE ST-PIERRE**, c.o.,  
syndique

**LOUISE CHARETTE**, c.o.,  
syndique adjointe

### DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET COMMUNICATIONS

**RICHARD LOCAS**, c.o.,  
chargé d'affaires  
professionnelles et  
réglementaires,  
coordonnateur à l'inspection  
professionnelle et  
responsable du comité des  
admissions par équivalence  
jusqu'au 5 novembre 2016

**GENEVIÈVE BRISEBOIS**,  
c.o., chargée d'affaires  
professionnelles,  
coordonnatrice à l'inspection  
professionnelle et  
responsable du comité des  
admissions par équivalence  
depuis le 28 novembre 2016

**LISE PIGEON**, adjointe au  
syndic et à l'inspection  
professionnelle

**HÉLÈNE PLOURDE**, c.o.,  
coordonnatrice au  
développement des  
compétences

**DIANE TREMBLAY**,  
coordonnatrice aux  
communications

**NAHLA ZÉRAOUI**, adjointe  
aux communications et au  
développement des  
compétences

### PERSONNEL CONTRACTUEL

**LINE BEAUDOIN**, c.o.,  
chargée d'affaires  
professionnelles

**MIREILLE MOISAN**, c.o.,  
chargée de projet pour la  
gestion des sites Internet de  
la communauté virtuelle de  
partage (réservé au  
personnel d'orientation des  
écoles secondaires) et de  
l'espace virtuel pour les  
parents visant à soutenir  
ces derniers dans  
l'accompagnement de leur  
jeune dans sa démarche  
d'orientation

# Rapport des activités du comité exécutif

Le comité exécutif, élu annuellement parmi les membres du conseil d'administration, est chargé de l'administration courante des affaires de l'Ordre et peut exercer tous les pouvoirs que le conseil d'administration lui délègue. Il est composé du président, du vice-président, de deux administrateurs élus et d'un administrateur nommé.

## Membres du comité exécutif

**LAURENT MATTE**, c.o.,  
président (jusqu'au 10 juin  
2016)

**JOSÉE LANDRY**, c.o., présidente  
(à compter du 10 juin 2016)

**MICHEL ROBERT**, c.o.,  
vice-président (à compter du  
10 juin 2016)

**JOSÉE SENNEVILLE**, c.o.,  
conseillère (à compter du  
10 juin 2016)

**JOSÉE LANDRY**, c.o.,  
vice-présidente (jusqu'au  
10 juin 2016)

**ALAIN DUBOIS**, c.o., conseiller

**MICHEL ROBERT**, c.o.,  
conseiller (jusqu'au 10 juin  
2016)

**BERNARD BEAUCHESNE**  
administrateur nommé

Pour l'exercice 2016-2017, le comité exécutif a tenu sept réunions régulières. Le point 9 de la Politique de gouvernance et d'éthique énumère les pouvoirs que le conseil d'administration octroie au comité exécutif pour la gestion des affaires courantes de l'Ordre, en vertu de l'article 96.1 du Code des professions.

Outre les recommandations faites au conseil d'administration, le comité a notamment :

## Dossiers réglementaires

- ☑ délivré les permis de conseillers d'orientation, avec ou sans condition, et accordé des prolongations pour les permis restrictifs temporaires ;
- ☑ réinscrit les candidats ayant fait défaut de s'inscrire au Tableau des membres depuis plus de quatre ans, avec ou sans condition, et accordé des prolongations aux candidats pour répondre avec succès aux exigences demandées ;
- ☑ suspendu le droit d'exercice à un membre ;
- ☑ accordé une prolongation à un membre pour terminer son stage à la suite d'une admission plus de trois ans après l'obtention de son diplôme ;
- ☑ accordé un délai supplémentaire à deux membres pour compléter avec succès un cours de perfectionnement en tenue de dossiers imposé à la suite d'une inspection professionnelle ;
- ☑ suspendu une imposition de stage à la suite d'une révision de dossier pour demander au comité d'inspection professionnelle une visite de suivi ;
- ☑ convenu de transférer le dossier d'un membre au Bureau du syndic pour non-respect des délais accordés dans le cas d'une imposition de stage à la suite d'une inspection professionnelle ;

## Administration

- ☑ accordé à une candidate l'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux ;
- ☑ imposé à deux conseillères d'orientation un cours de perfectionnement en tenue de dossiers à la suite d'une recommandation du comité d'inspection professionnelle ;
- ☑ résolu d'accréditer un conseiller d'orientation pour la pratique de la médiation familiale sans engagement ;
- ☑ accordé à un conseiller d'orientation une prolongation de l'accréditation à la médiation familiale avec engagement ;
- ☑ procédé aux radiations pour non-paiement de la cotisation ;
- ☑ résolu de radier huit personnes du registre des droits acquis ;
- ☑ adopté le *Guide de normes de pratique en médiation familiale*, comme modifié à la suite du nouveau Code de procédure civile ;
- ☑ contribué à la préparation du mémoire en vue de la réforme du Code des professions ;

## Dossiers administratifs et financiers

- ☑ adopté les états des revenus et dépenses mensuels ;
- ☑ autorisé un retrait de 25 000 \$ du fonds de prévention de la convention de gestion du programme d'assurance responsabilité professionnelle de la Capitale pour les activités de développement des compétences pour l'année 2015-2016 ;
- ☑ entériné les allocations de dépenses de la présidence et de la direction générale ;
- ☑ résolu de lier annuellement l'augmentation des jetons de présence avec les augmentations salariales ;
- ☑ augmenté les frais liés à l'inspection professionnelle au moment d'une deuxième visite de suivi ;
- ☑ adopté le contrat de travail de la présidente pour son mandat 2016-2019 ;
- ☑ nommé de nouveaux signataires des effets de commerce ;
- ☑ accepté la proposition du partage des coûts entre les ordres pour le conseil consultatif interdisciplinaire sur l'exercice de la psychothérapie ;
- ☑ autorisé l'adjointe administrative à effectuer les virements des fonds de placement vers le fonds de trésorerie de l'Ordre dans AccèsD après approbation de la direction générale ;
- ☑ augmenté les frais d'inscription annuels au registre des droits acquis ;
- ☑ accepté de signer une entente de partenariat avec le Salon national de l'éducation pour l'édition 2017 ;
- ☑ pris connaissance de la nouvelle charte de comptes en vue des modifications qui seront apportées au Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel ;
- ☑ préparé les prévisions budgétaires 2017-2018 ;
- ☑ modifié la grille de tarification pour la formation continue ;
- ☑ été informé de la réception d'une mise en demeure contre l'Ordre à la suite d'une décision sur culpabilité déclarant un intimé non coupable et en a assuré le suivi.

# Comité des admissions par équivalence

Le comité des admissions par équivalence a pour mandat d'examiner les demandes d'admission à l'Ordre par voie d'équivalence et de faire les recommandations appropriées selon le Code des professions, le Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre et la réglementation de la Charte de la langue française.

Le comité des admissions par équivalence a tenu 7 réunions au cours de l'année.

Au cours de ces réunions, il a :

- ☑ étudié 20 nouvelles demandes d'admission par voie d'équivalence – un candidat a été refusé, deux ont été recommandés sans condition et un est en attente de décision ;
- ☑ étudié la candidature de trois personnes qui ont déposé une demande d'admission plus de quatre ans après l'obtention de leur diplôme un candidat a été inscrit sans condition ;
- ☑ une formation supplémentaire a été exigée à 16 candidats – pour 10 d'entre eux, le comité a recommandé au comité exécutif la délivrance d'un permis restrictif temporaire ;
- ☑ étudié la candidature de huit personnes qui ont déposé une demande de réinscription après avoir été absentes du Tableau des membres pendant plus de quatre ans. Le comité a recommandé sept candidats pour la réinscription sans condition et a imposé un stage à l'un d'entre eux ;
- ☑ révisé 16 dossiers : six ont obtenu un permis régulier, cinq ont obtenu un permis restrictif temporaire, trois ont obtenu une reconnaissance partielle d'équivalence et deux dossiers n'ont fait l'objet d'aucune modification ;
- ☑ appliqué la réglementation de la Charte de la langue française en ce qui concerne les ordres professionnels.

## Membres du comité des admissions par équivalence

GENEVIÈVE DUPONT, c.o.

RENÉ BARRETTE, c.o.

GENEVIÈVE BRISEBOIS, c.o., secrétaire  
(depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2016)

GENEVIÈVE PROTEAU, c.o.

RICHARD LOCAS, c.o., secrétaire  
(jusqu'à novembre 2016)

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise par des personnes ne détenant pas un diplôme exigé

	Reçues	Acceptées sans conditions	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	12	1	10	1	0
Hors du Canada	5	1	4	0	0
Au Québec	3	0	2	0	1

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec, acceptées en partie, comportant une précision sur la formation à acquérir exigée par l'Ordre

	Au Canada	Hors du Canada
Cours	4	1
Cours et stage	7	2

Demandes de délivrance de permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaires en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0	0	0	0
Permis restrictifs temporaires fondés sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 <sup>o</sup> de l'article 42.1 du Code des professions	20	10	9	1

## Activités relatives à la délivrance d'un permis

Demandes de permis

c.o.

Demandes de permis reçues, fondées sur la détention d'un diplôme (article 184 du Code des professions)	152
Demandes de permis acceptées, fondées sur la détention d'un diplôme	152
Demande de permis refusée, fondée sur la détention d'un diplôme	0
Demande de permis reçue, fondée sur la reconnaissance des équivalences de diplôme	0
Demandes de permis reçues, fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	20
Demandes de permis acceptées, fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	2
Demande de permis refusée, fondée sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	1

# Comité de la formation

Le comité de la formation a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaires et du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, les questions liées à la qualité de la formation des conseillers d'orientation. La qualité de la formation se définit par l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de conseiller d'orientation.

En 2016-2017, le comité de la formation a été convoqué à trois réunions. La réunion du 27 avril 2016 a dû être annulée faute de quorum. Des rencontres se sont tenues le 7 décembre 2016 et le 13 février 2017. En plus des membres du comité de la formation, les directeurs des programmes de 1<sup>er</sup> et de 2<sup>e</sup> cycles de toutes les universités offrant la formation initiale en orientation ont été invités à participer à la réunion du 7 décembre. Toutefois, seuls les membres du comité se sont réunis le 13 février 2017.

Le comité a poursuivi son analyse des données présentées par chacune des universités en lien avec l'exercice des activités réservées. Les éléments recueillis n'ont pas permis aux membres du comité de conclure et de compléter l'avis sur l'adéquation entre la formation initiale et les compétences à acquérir pour l'exercice des activités réservées. Des précisions supplémentaires devront être demandées aux universités.

Par ailleurs, un autre chantier est en préparation, toujours avec l'objectif d'apprécier l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de conseiller d'orientation. Le prochain chantier du comité de la formation examinera en quoi le nombre d'heures de stage exigé par l'Ordre permet d'acquérir les compétences attendues pour l'exercice de la profession.

## Composition et membres du comité de la formation

Le comité de la formation est composé de deux représentants de l'Ordre, de deux représentants du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) et d'un représentant du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

### Représentants de l'Ordre

**LAURENT MATTE**, c.o., président du comité jusqu'au 24 septembre 2016 et remplacé par la suite par Josée Landry, c.o.

**MARTINE LACHARITÉ**, c.o., directrice générale et secrétaire de l'OCCOQ

### Représentants du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

**LIETTE GOYER**, c.o., professeure titulaire au Département des fondements et pratiques en éducation de l'Université Laval (depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2015, pour un mandat de 3 ans)

**MARTIN DRAPEAU**, professeur au Département de psychologie du counseling et de psychiatrie de l'Université McGill (depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015, pour un premier mandat de 3 ans)

### Représentante du MEES

**MARIE-CLAUDE RIOPEL**

# Autorisations liées à la pratique d'activités réservées

## Accréditations à la pratique de la médiation familiale

Le comité exécutif, à la suite d'une entente avec le Comité aviseur en médiation familiale, a accrédité un conseiller d'orientation à la pratique de la médiation familiale sans engagement, ce dernier étant déjà accrédité avec engagement. Il a aussi accordé à un conseiller d'orientation une prolongation pour lui permettre de terminer ses engagements (supervision). Au 31 mars 2017, l'Ordre comptait parmi ses membres actifs 17 conseillers d'orientation accrédités à la pratique de la médiation familiale.

### Membres délégués au COAMF

GERALD SCHOEL, c.o.      NOUSSINA RAHIM, c.o.

## Attestations de formation pour l'évaluation des troubles mentaux

### Traitement des demandes d'attestation de formation

Demandes entre le 1 <sup>er</sup> avril 2016 et le 31 mars 2017	4	Révision de dossiers	1
Demandes traitées depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2016	4	Attestation de formation émise	1

### Membres du comité

LUC DUVAL, c.o.      MARTINE LACHARITÉ, c.o. (novembre 2016 à mars 2017)      YANN LECORFF, c.o.      RICHARD LOCAS, c.o., secrétaire du comité (jusqu'à novembre 2016)

# Comité d'inspection professionnelle

Le mandat principal du comité d'inspection professionnelle (CIP) est d'assurer, d'une part, la protection du public par l'évaluation de la pratique des membres ainsi que, d'autre part, le maintien de la compétence et de la qualité des actes posés par les membres.

## Reunions des membres du comité d'inspection entre le 1<sup>er</sup> avril 2016 et le 31 mars 2017

Le comité a tenu six réunions au cours de l'année.

## Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession

En vertu de l'article 14 du Règlement sur le comité d'inspection professionnelle, le comité a déterminé le programme de surveillance pour l'année 2016-2017, qui a été approuvé par le conseil d'administration de l'Ordre. Ce programme prévoyait entre autres l'envoi de 300 questionnaires d'autoévaluation préparatoires à une visite d'inspection. De ce nombre, 10 ont été annulés en raison de la situation professionnelle du membre.

### Critères retenus pour déterminer les membres à joindre pour le programme de surveillance générale :

- Membres qui exercent depuis trois ans et qui n'ont jamais été inspectés ;
- Membres en pratique publique qui exercent depuis plus de dix ans et qui n'ont pas fait l'objet d'une inspection au cours des dix dernières années ;
- Membres en pratique privée qui exercent depuis plus de cinq ans et qui n'ont pas fait l'objet d'une inspection au cours des cinq dernières années ;
- Membres qui reviennent à la pratique après avoir été absents du Tableau des membres pendant plus de quatre ans et à qui le comité exécutif n'a pas imposé de stage ;
- Personnes qui ont été admises à l'Ordre plus de trois ans après l'obtention de leur diplôme et à qui le comité exécutif n'a pas imposé de stage ;
- Membres qui ont fait une deuxième demande de prolongation de leur permis restrictif temporaire ;
- Membres à qui l'Ordre a imposé un stage et qui n'ont pas rempli leurs obligations dans une période de deux années ;
- Membres qui ne respectent pas la politique de formation continue ;
- Membres qui ont été membres moins de douze mois consécutifs au cours des huit dernières années.

Aucune recommandation particulière n'a été portée à l'attention du conseil d'administration.

### Nombre de questionnaires d'autoévaluation acheminés aux membres

Milieux de travail	Membres
Pratique privée	34
Éducation	213
Employabilité	39
Organismes gouvernementaux	6
Entreprises	13
Santé et services sociaux	2
Centres de réadaptation et de réhabilitation	2
<b>Total</b>	<b>309</b>

## Surveillance générale de la pratique

Visites d'inspection et de suivi effectuées en 2016-2017, y compris celles reportées des années antérieures

Décisions du CIP concernant les visites d'inspection

Milieus de travail	Membres visités		Membres
Pratique privée	26	Répondant aux normes	3
Éducation	42	Correctifs à apporter	53
Employabilité	23	Réception de dossiers conformes	3
Organismes gouvernementaux	3	Visite de suivi	14
Entreprises	2	Deuxième visite de suivi	3
Centres de réadaptation et de réhabilitation	0	Visite complémentaire	1
Santé et services sociaux	1	Visite de suivis conformes	13
<b>Total des visites</b>	<b>97</b>	Demande de documents	7
		<b>Total des visites</b>	<b>97</b>

## Inspection particulière de compétence

Au cours de l'année 2016-2017, cinq inspections particulières ont été menées par l'équipe d'inspecteurs. En date du 31 mars 2017, aucune n'avait été complétée.

## Recommandations au CA

Le CIP n'a pas fait de recommandations d'imposition de stage au CA.

## Observations du comité d'inspection professionnelle

Au cours des derniers mois, le comité d'inspection professionnelle s'est interrogé sur plusieurs aspects de la pratique des c.o. en constante évolution dans les différents milieux. Certains aspects relèvent directement du mandat de l'inspection et requièrent une réflexion sur les objectifs annuels ainsi que sur les façons de faire. Le CIP souhaite aussi porter à l'attention du conseil d'administration certaines observations dans le but d'alimenter sa réflexion.

### Réflexions et préoccupations du CIP et des inspecteurs

- ☑ Tenue de dossiers souvent négligée :
  - Généralement, l'inspection joue son rôle d'appui aux membres pour l'amélioration de leur pratique et les correctifs sont, le plus souvent, apportés rapidement. La protection du public passe aussi par cette approche de bienveillance et de rigueur dans le travail des inspecteurs. Dans certaines situations, le rapport d'inspection peut aider les c.o. à mieux faire comprendre leur travail et les conditions de succès auprès des directions et des collègues. Évidemment, certaines situations plus préoccupantes ont exigé des mesures telles que des visites de suivi ou l'obligation de s'inscrire à une formation.
- ☑ Difficulté des jeunes c.o. qui amorcent leur carrière dans le domaine de l'employabilité :
  - Clientèle alourdie, manque d'expérience et de formation ;
  - Difficulté de porter le projet de loi n° 21 auprès de leur direction.
- ☑ Qualité de la gestion de la pratique (surtout en milieu scolaire), pressions de l'organisme et de la direction :
  - Importante charge de travail chez les c.o. ;
  - Projet de loi n° 21 : méconnaissance de la loi par les c.o., mais aussi difficulté à faire connaître le problème à l'employeur.

Nous voulons porter une attention particulière à ces aspects au cours de notre prochaine rencontre avec les inspecteurs afin de mieux comprendre d'où viennent ces difficultés ainsi que les principaux enjeux selon les milieux de pratique.

### Liste des membres du comité d'inspection professionnelle

MONIQUE ST-AMAND,  
c.o., présidente

LYNE BEAUDOIN, c.o.

MATHILDE LAPIE, c.o.

NICOLAS LECOIRS, c.o.

MARTINE VIALLET, c.o.

GENEVIÈVE BRISEBOIS,  
c.o., coordonnatrice à  
l'inspection professionnelle  
et secrétaire du comité

### Départs

YVON TROTTIER, c.o.,  
président

RICHARD LOCAS, c.o.,  
coordonnateur à l'inspection  
professionnelle et secrétaire du  
comité

### Liste des inspecteurs

SUZANNE BOULERICE, c.o.

RENÉ BREAUULT, c.o.

ANICK LEGAULT, c.o.

MIREILLE MOISAN, c.o.

DANIEL POULIN, c.o.

# Bureau du syndic

## Résumé statistique des activités du Bureau du syndic

Au cours de la dernière année financière, le Bureau du syndic a traité les demandes d'enquête et d'information propres à l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec.

Au cours de la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2016 et le 31 mars 2017, le Bureau du syndic a ouvert 15 nouveaux dossiers d'enquête, dont 6 sont toujours actifs en date du 31 mars 2017.

En outre, 1 dossier datant de 2014 et 3 dossiers datant de 2015 sont toujours actifs. Les enquêtes se poursuivent en vue d'un possible dépôt de plainte disciplinaire pour chacun de ces dossiers, ce qui totalise 10 dossiers actifs en date du 31 mars 2017.

## Détail des activités du Bureau du syndic

Le tableau 1 illustre de quelle catégorie de demandeurs d'enquête proviennent les demandes d'enquêtes adressées au Bureau du syndic, pour la période visée.

Tableau 1 Sources des demandes d'enquête reçues du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017

Sources	Nombre
Client ou sa famille	6
Employeur	1
Autres professionnels – collègues	2
Ordre des psychologues du Québec	5
Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec	1
<b>Total</b>	<b>15</b>

Si on ajoute ces 15 nouveaux dossiers d'enquête aux 6 qui étaient toujours actifs en date du 1<sup>er</sup> avril 2016, le Bureau du syndic a agi dans 21 dossiers d'enquête au cours de la période visée.

Toutefois, 2 de ces 6 dossiers actifs au 1<sup>er</sup> avril 2016 ont été fermés au cours de l'année 2016-2017. Au 1<sup>er</sup> avril 2017, 4 de ces dossiers datant d'années précédentes font toujours l'objet d'une enquête.

Au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017, 11 des 15 nouveaux dossiers d'enquête ont été fermés. Parmi ceux-ci, 5 dossiers ont fait l'objet d'une référence au comité d'inspection professionnelle pour une visite particulière sur la compétence.

Des recommandations ont été adressées aux membres intimés dans 3 dossiers. De tous ces dossiers traités par le Bureau du syndic, aucun n'a fait l'objet d'une demande d'avis au comité de révision des plaintes à la suite d'une décision rendue par le Bureau du syndic.

## Protection du public

Au début de ce nouvel exercice 2017-2018, 10 dossiers font toujours l'objet d'une enquête.

	Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2016	Dossiers traités durant la période	Dossiers fermés durant la période	Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2017
Demandes d'enquête disciplinaire retenues	6	21	11	10

Par ailleurs, sept demandes d'enquête provenant soit du client, soit de sa famille, ou encore de collègues, n'ont pas donné lieu à l'ouverture d'une enquête de la part du syndic, car les demandeurs d'enquête ont évoqué des motifs qui ne relèvent pas de la compétence du Bureau du syndic ou ont choisi de retirer leur demande d'enquête après en avoir discuté avec le syndic.

	Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2016	Dossiers traités durant la période	Dossiers fermés durant la période	Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2017
Demandes d'enquête disciplinaire non retenues	0	7	7	0

Au cours de l'exercice, aucun nouveau dossier de plainte disciplinaire n'a été déposé devant le conseil de discipline. Toutefois, quatre de ces dix dossiers toujours actifs sont en préparation pour un possible dépôt de plainte devant le conseil de discipline de l'Ordre.

Un dossier datant de 2013 a été entendu par le conseil de discipline en novembre 2015 et en mai 2016. Une décision a été rendue en août 2016, et le dossier a été fermé en septembre 2016.

Un dossier datant de 2009 a été fermé à la fin d'avril 2016 à la suite d'une décision du conseil de discipline rendue en janvier 2016. Au total, 13 dossiers ont été fermés au cours de l'année 2016-2017.

À la fin de l'exercice, il restait toujours deux dossiers entendus par le conseil de discipline au cours des années antérieures à 2015 qui n'avaient obtenu aucun jugement écrit du Bureau des présidents des conseils de discipline. Il est à noter que le conseil de discipline avait rendu des jugements favorables au Bureau du syndic sur le banc pour ces deux dossiers au moment de leur audition en discipline.

	Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2016	Dossiers traités durant la période	Dossiers fermés durant la période	Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2017
Plaintes disciplinaires	2	2	2	0

## Protection du public

Le Bureau du syndic a reçu neuf demandes d'informations générales, dont huit provenaient du public et une d'un membre. Il a de plus reçu une demande d'accès à l'information de la part d'un demandeur d'enquête, et ce, après la fermeture d'un dossier.

	Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2016	Dossiers traités durant la période	Dossiers fermés durant la période	Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2017
Demandes d'information générale	0	9	9	0
Demandes d'accès à l'information	0	1	1	0

Outre un dossier datant de l'année précédente, le Bureau du syndic a reçu de l'Ordre des psychologues cinq demandes de vérification liées à la pratique illégale de la psychothérapie ou à l'usurpation du titre de psychothérapeute par nos membres. Deux de ces dossiers ont été fermés et trois sont toujours actifs à ce jour.

	Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2016	Dossiers traités durant la période	Dossiers fermés durant la période	Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2017
Pratique illégale de la psychothérapie et usurpation de titre	1	5	2	3

Par ailleurs, le Bureau du syndic est intervenu dans trois dossiers pour mener une conciliation de comptes. Dans deux dossiers, les remboursements suggérés par le syndic ont été acceptés par les demandeurs d'enquête et les professionnels concernés. Dans le dernier dossier, l'intervention du syndic a donné lieu à un remboursement du demandeur d'enquête au c.o. qui avait rendu le service professionnel.

Pour les dossiers réglés, les demandeurs d'enquête se sont dits satisfaits des résultats obtenus de la conciliation menée par le syndic.

	Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2016	Dossiers traités durant la période	Dossiers fermés durant la période	Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2017
Conciliation de comptes entre les parties	0	3	3	0

En ce qui a trait à deux autres dossiers, le Bureau du syndic a proposé aux professionnels concernés de reconnaître leurs manquements déontologiques et leur a offert la possibilité de s'engager formellement à respecter intégralement le code de déontologie, ainsi que les autres règlements de l'Ordre, en signant des engagements formels, faute de quoi ils seraient traduits en discipline en cas de récidive.

Dans un dossier, le professionnel concerné a reconnu sa culpabilité par écrit aux fautes qui lui étaient reprochées et il s'est engagé formellement à ne pas récidiver. Il a accepté l'enquête particulière sur la compétence et il a signé les engagements formels en toute connaissance de cause.

## Protection du public

Dans un autre dossier, la professionnelle concernée a refusé de reconnaître sa culpabilité aux fautes qui lui étaient reprochées. Le syndic poursuit son enquête dans ce dossier.

	Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2016	Dossiers traités durant la période	Dossiers fermés durant la période	Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2017
Engagements formels	0	2	1	1

Le tableau 2 énumère les motifs soulevés par les demandeurs d'enquête. Il est à noter que les motifs le plus souvent évoqués par les demandeurs d'enquête ont trait cette année à la pratique illégale ou à l'usurpation du titre de psychothérapeute, à l'insatisfaction concernant les services reçus ou l'approche utilisée, ainsi qu'au manque de professionnalisme et de compétence.

Tableau 2 Motifs principaux des demandes d'enquête ouvertes entre le 1<sup>er</sup> avril 2016 et le 31 mars 2017

Motif principal de demande d'enquête*	Nombre
Insatisfaction quant au service reçu ou quant à l'approche utilisée	4
Problème d'attitude envers des collègues ou confrères	1
Manque de professionnalisme, éthique questionnée	2
Compétence, attitudes générales, image de la profession	2
Violation de confidentialité ou absence de consentement	0
Abus sexuel, atteinte à l'intégrité, lien amoureux (Code des professions a.59.1 et Code déontologie a.6, a.7)	0
Usurpation de titre, pratique illégale et permis de pratique de la psychothérapie	6
<b>Total</b>	<b>15</b>

\* Il est à noter que plusieurs motifs peuvent parfois être soulevés par un même demandeur, mais seul le motif principal de la demande d'enquête a été comptabilisé dans le tableau 2.

Le tableau 3 présente les statistiques concernant les différentes catégories d'objets sous la responsabilité du Bureau du syndic, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2016 et le 31 mars 2017.

Une nouvelle catégorie d'objet a été ajoutée à ce tableau cette année sous le titre Engagements formels, comme solution de rechange à la discipline, pour mieux refléter les diverses facettes du travail du Bureau du syndic.

Une catégorie regroupe les demandes d'enquêtes disciplinaires non retenues. Depuis l'accès grandement facilité au site de l'Ordre grâce à Internet, un nombre grandissant de demandes d'enquête sont adressées au syndic par le public sur des sujets qui ne relèvent pas toujours du rôle du syndic.

Une catégorie est en lien avec l'application du projet de loi n° 21. L'Ordre des psychologues du Québec, de qui relève le contrôle de la pratique de la psychothérapie pour l'ensemble des ordres professionnels visés, peut soumettre des demandes d'intervention auprès du Bureau du syndic afin de rectifier une

situation liée à la délivrance du permis de pratique de la psychothérapie ou encore à la pratique illégale ou à l'usurpation du titre de psychothérapeute.

Une catégorie indique le nombre de causes disciplinaires dont les décisions ont été rendues par le conseil de discipline et une autre indique le nombre de dossiers actifs qui pourraient être éventuellement déposés devant le conseil de discipline.

Tableau 3 Synthèse des dossiers traités entre le 1<sup>er</sup> avril 2016 et le 31 mars 2017

	Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2016	Dossiers traités durant la période	Dossiers fermés durant la période	Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2017
Demandes d'enquête disciplinaire retenues	6	21	11	10
Demandes d'enquête disciplinaire non retenues	0	7	7	0
Causes disciplinaires entendues	2	2	2	0
Causes disciplinaires en préparation	4	0	0	4
Demandes d'information générale	0	9	9	0
Demandes d'accès à l'information	0	1	1	0
Conciliation de comptes	0	3	3	0
Engagements formels	0	2	1	1
Pratique illégale de la psychothérapie	0	2	1	1
Permis de pratique de la psychothérapie (projet de loi n° 21)	1	5	4	1

Au cours de l'exercice 2016-2017, le Bureau du syndic a accueilli une nouvelle syndique adjointe, M<sup>me</sup> Louise Charrette, c.o., pour l'appuyer dans son rôle de protection du public au sein de l'Ordre.

# Comité de révision

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter plainte contre le professionnel.

Au cours de l'exercice 2016-2017, aucune demande de révision n'a été reçue.

## Membres

LOUIS ROY, c.o., président    FRANCINE CHASSÉ, c.o.    ROLLAND STÉBENNE, c.o.    RAYMOND PROULX, représentant du public  
MICHEL HÉROUX, c.o.

# Conseil de discipline

Conformément à l'article 116 du Code des professions, le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés conformément à ce dernier.

Les rôles d'audience sont accessibles dans le site Internet de l'Ordre. Les décisions rendues par le conseil de discipline et le Tribunal des professions se trouvent dans le site de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), à l'adresse [www.jugements.qc.ca](http://www.jugements.qc.ca), sous l'onglet « Services aux citoyens ».

Au cours de l'exercice 2016-2017, le conseil de discipline a tenu une audience pour la suite de l'instruction de la plainte dans le dossier 12-14-001, dont il a été saisi en 2014-2015. Une décision sur culpabilité a ensuite été rendue plus de 90 jours après la délibération, déclarant l'intimé non coupable.

Aucune décision n'a été portée en appel au Tribunal des professions.

## Statistiques

### Séances du conseil

Audience <sup>1</sup>	1
Conférence de gestion	0

<sup>1</sup> Le mot « audience » renvoie à une réunion où les membres entendent les personnes intéressées relativement à un même dossier. À cet égard, précisons qu'une audience peut durer plusieurs jours. L'audience s'est tenue sur 3 jours.

### Plaintes dont l'audience est complétée au 31 mars 2017

Portée par le syndic	1
Portée par toute autre personne	0

## Protection du public

### Décisions du conseil

Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	1
Déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	0
Imposant une sanction	0

### Décisions du conseil d'administration liées à des recommandations faites par le conseil de discipline

Nature de la recommandation ou de la décision	Nombre	
	Recommandation du conseil de discipline au conseil d'administration	Portée par toute autre personne
Imposition d'un cours de perfectionnement	0	0

### Sanctions imposées par le conseil

Réprimande et débours	0
Amende	0

Décisions du conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	0
--	---

## Membres

M<sup>c</sup> DANIEL LORD,  
président (désigné par le Bureau des présidents de conseils de discipline des ordres professionnels)

CHANTAL ALIE, c.o.  
JOSCELYN POIRIER, c.o.  
NOUSSINA RAHIM, c.o.

ALAIN ST-PIERRE, c.o.  
GUY TESSIER, c.o.  
RICHARD LOCAS, c.o.,  
secrétaire  
(jusqu'à novembre 2016)

MARTINE LACHARITÉ, c.o.,  
secrétaire substitut  
M<sup>c</sup> GENEVIÈVE ROY,  
secrétaire substitut

# Arbitrage des comptes

Le conseil d'arbitrage des comptes a pour mandat d'entendre tout client qui a un différend avec un membre quant au montant d'un compte pour services professionnels si la conciliation du syndic n'a pas conduit à une entente. Il est régi par le Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre.

Au cours de l'année 2016-2017, aucune demande d'arbitrage de comptes n'a été reçue.

## Membres

JEAN-PIERRE HICK, c.o. JOSCELYN POIRIER, c.o.

# Usurpation du titre et exercice illégal

Toute personne peut porter plainte à l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'aviser qu'une personne s'affiche ou se présente, de quelque façon que ce soit, comme étant un c.o. ou qu'elle accomplit un acte que seuls les membres de l'Ordre sont autorisés à exercer, alors qu'elle n'est pas un membre en règle de l'Ordre.

Au 1<sup>er</sup> avril 2016, un dossier d'usurpation du titre réservé était ouvert, auquel se sont ajoutés trois signalements, ce qui fait un total de quatre dossiers touchant quatre personnes. En cours d'année, tous les dossiers ont été fermés à la suite des modifications apportées par les personnes concernées.

Par ailleurs, l'Ordre a l'obligation de poursuivre toute personne exerçant les activités réservées aux conseillers d'orientation. Ce sont 11 enquêtes d'allégation portant sur l'exercice illégal qui ont donc été ouvertes durant l'année, touchant 12 personnes, dont un dossier concernait aussi l'usurpation de titre.

## Enquêtes complétées

Portant sur l'usurpation du titre réservé	4
Portant sur l'exercice illégal	10
Portant sur l'usurpation du titre réservé et l'exercice illégal	1

## Poursuites pénales intentées et jugements rendus

Aucune poursuite pénale n'a été intentée et donc aucun jugement n'a été rendu.

# Accès à l'information

Pour répondre aux demandes d'accès à l'information, l'Ordre est assujéti au régime d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels applicable aux ordres professionnels. Ce régime s'applique notamment aux documents concernant la formation professionnelle, l'admission, la délivrance de permis, de certificat de spécialiste ou d'autorisation spéciale, la discipline, la conciliation et l'arbitrage de comptes, la surveillance de l'exercice de la profession et de l'utilisation d'un titre, l'inspection professionnelle et l'indemnisation ainsi qu'aux documents concernant l'adoption des normes relatives à ces objets.

Au cours de l'exercice 2016-2017, la directrice générale et secrétaire de l'Ordre, qui est responsable de l'accès à l'information, a reçu d'une personne une demande visant à obtenir des renseignements concernant un membre. Cette demande a été traitée favorablement en vertu de l'article 108.1 du Code des professions puisque les renseignements demandés avaient un caractère public et étaient accessibles sans restriction.

# Développement des compétences

L'Ordre offre aux conseillers d'orientation des formations en ligne, à distance et en salle. Les membres peuvent également suivre des formations offertes par d'autres ordres et organismes, et affichées ou non dans le calendrier des formations publiées dans espace compétence, la plateforme de l'Ordre consacrée au développement des compétences. Voici un extrait de la Politique de développement des compétences de l'OCCOQ à ce sujet.

2.03 Chaque conseiller d'orientation est responsable d'identifier des activités de développement professionnel qui lui permettent d'accroître ses compétences en relation avec sa pratique et ses obligations professionnelles. Il doit s'assurer de leur qualité et de leur pertinence. Il doit, par ailleurs, tenir un registre des activités réalisées afin d'être en mesure d'en rendre compte.

2.04 L'Ordre soutient la mise à jour et le développement des compétences de ses membres en leur offrant un certain nombre d'activités de formation continue. Ces activités sont choisies en fonction des besoins exprimés par les conseillers d'orientation, de l'évolution des connaissances et de la transformation des contextes de pratique. L'Ordre est également responsable de proposer des repères pour le choix des activités de développement de compétences et des outils pour leur consignation.

Par ailleurs, il importe de savoir que les formations offertes par l'OCCOQ, et qui font l'objet des présentes statistiques, sont des formations offertes aux conseillers d'orientation, aux étudiants associés et aux professionnels inscrits au registre des droits acquis. En vertu d'une entente avec la Société québécoise de la psychologie du travail et des organisations, quelques formations sont aussi offertes à leurs membres. La participation des non-membres aux activités de formation en salle ou en ligne est marginale.

Enfin, une réflexion importante se fera au cours de l'année 2017-2018 afin d'établir un plan de communication pour mieux faire connaître à nos membres les formations qui leur sont offertes. Nous espérons que cela contribuera à augmenter la participation aux formations en salle, en ligne et à distance. Nous sommes conscients toutefois que les mesures d'austérité du gouvernement actuel ont eu des répercussions considérables sur les budgets alloués à la formation continue au sein des organismes où travaillent les conseillers d'orientation.

## Outils de développement des compétences offerts dans espace compétence

### Le portfolio réflexif

Instauré en avril 2015, le portfolio réflexif propose une démarche réflexive structurée et guide les c.o. vers le choix stratégique d'activités de développement des compétences. Cette activité est volontaire, et les c.o. ne sont pas tenus d'y souscrire. La démarche réflexive proposée se déroule en quatre volets pendant une année complète, soit du 1<sup>er</sup> avril de l'année en cours au 31 mars de l'année qui suit. L'exercice gagne donc à être refait d'une année à l'autre et permet de suivre son évolution. Par ailleurs, ceux qui complètent la

démarche se voient ajouter trois heures de formation continue dans leur portfolio. Précisons aussi que le portfolio réflexif est un espace strictement confidentiel pour chacun des membres.

### Statistiques du portfolio réflexif 2016-2017

Nombre de membres ayant amorcé leur portfolio réflexif	118
Nombre de membres ayant complété leur bilan	118
Nombre de membres ayant complété le volet « objectif »	81
Nombre de membres ayant complété le volet « action »	46
Nombre de membres ayant complété le volet « intégration »	34
Nombre d'objectifs soumis	181
Nombre d'objectifs avec au moins une activité	99
Nombre d'objectifs sans activité	82

On constate une utilisation plus marquée de la démarche réflexive. Le nombre d'utilisateurs a plus que doublé au cours de cette année. L'atelier du colloque 2016 portant sur l'utilisation du portfolio réflexif, qui a été filmé et rendu accessible gratuitement sur espace compétence a contribué à le faire mieux connaître.

Il faut continuer de promouvoir le portfolio réflexif auprès des membres pour augmenter le nombre d'utilisateurs de cet outil.

### Nos forums

Pas moins de 11 forums de discussion étaient actifs dans espace compétence en cours d'année. Certains sont ouverts à tous et d'autres sont réservés à des communautés de pratique. Ces forums permettent aux membres d'échanger des points de vue et de poser des questions à l'ensemble des autres membres concernant leur pratique. Certains forums sont ponctuels et ne sont ouverts que pour une période déterminée. C'est le cas notamment du forum « Pour une politique de la réussite éducative », qui a été créé en vue de la préparation du mémoire portant sur le même sujet. La liste ici montre l'activité de ces forums du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017.

- Forum général (33 nouvelles discussions et 424 nouveaux messages)

➤ Forum sur la psychométrie (6 nouvelles discussions et 26 nouveaux messages)

➤ Forum sur l'application du projet de loi n° 21 dans votre milieu (aucune nouvelle discussion et 3 nouveaux messages)

➤ Forum en éthique (18 nouvelles discussions et 88 nouveaux messages)
- Forum sur le codéveloppement – accès réservé aux membres de la communauté de codéveloppement (1 nouvelle discussion et 7 nouveaux messages)

➤ Forum des c.o. organisationnels – n'est accessible qu'aux membres du groupe de travail des c.o. du secteur organisationnel (inactif cette année)

➤ Forum des nouveaux membres (inactif cette année)

## Développement des compétences

- Forum en pratique privée – créé en novembre 2016 (2 discussions et 5 messages)
- Forum « Partage d’une même situation » – accès réservé aux membres de la communauté « Dossiers communs dans les organisations » (1 discussion et 1 message)
- Forum « Pour une politique de la réussite éducative » (1 nouvelle discussion et 3 messages)
- Forum « Journée de formation continue 2017 » – accès réservé aux membres du groupe de travail pour la journée de formation continue (3 nouvelles discussions et 3 messages)

Total des nouveaux messages entre le 1<sup>er</sup> avril 2016 et le 31 mars 2017 : 557

## Les répertoires de documents

Plusieurs documents sont accessibles, certains à tous les membres, d’autres à des communautés de pratique. On y trouve des articles, des recueils de textes, des guides et d’autres documents qui peuvent contribuer au développement des compétences. Ils sont regroupés par dossiers dans le tableau qui suit.

Liste des répertoires	Nombre de documents
Accueil des nouveaux membres 2016	35
Communiqués OCCOQ	1
Énoncé de pertinence sociale de la profession de c.o.	2
Études, recherches et références	4
Feuillets déontologiques	19
Guides de pratique	8
Logos de l’Ordre	22
Outils pratiques	3
Politiques de l’Ordre	14
Portfolio réflexif	5
Reconnaissance des acquis et des compétences	11
Règlements de l’Ordre	16
Renouvellement de la cotisation	2
Répertoire général	66
Santé mentale	2
Semaine québécoise de l’orientation	2
Supervision	2
Trousse de secours en éthique et en déontologie	35
Autres documents partagés par divers groupes de travail et réservés à ces derniers, chaque groupe ayant ses propres répertoires	100
<b>Total des documents partagés</b>	<b>349</b>

On compte 140 nouveaux partages de documents entre le 1<sup>er</sup> avril 2016 et le 31 mars 2017.

## Tableau des formations offertes par l'Ordre à distance, en ligne ou en salle, et ce, du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017

### Formations en salle

Titre	Inscriptions <sup>1</sup>	Durée
Formation brève en tenue de dossiers (Québec – 29 mars 2017)	30	3 h
Éthique et délibération : ancrages et initiation (Québec – 29 mars 2017)	29	3 h 30
Éthique et délibération : ancrages et initiation (CS Marguerite-Bourgeoys – 23 mars 2017)	26	3 h 30
Formation brève en tenue de dossiers – milieu scolaire (CS Marguerite-Bourgeoys – 23 mars 2017)	26	3 h
Éthique et délibération : ancrages et initiation (Brisson Legris – 2 février 2017)	11	3 h 30
Formation brève en tenue de dossiers – milieu scolaire (CS des Patriotes – 11 janvier 2017)	18	3 h
Formation brève en tenue de dossiers – milieu scolaire (CS de la Capitale – 20 décembre 2016)	25	3 h
Démarrer et optimiser sa pratique à distance (en ligne, salle virtuelle – 14 décembre 2016)	12	7 h
Formation brève en tenue de dossiers – milieu scolaire (Drummondville – 9 décembre 2016)	21	3 h
Éthique et délibération : ancrages et initiation (Drummondville – 9 décembre 2016)	21	3 h 30
Formation brève en tenue de dossiers – milieu scolaire (Vaudreuil-Dorion – 1 <sup>er</sup> décembre 2016)	21	3 h
Éthique et délibération : ancrages et initiation (Vaudreuil-Dorion – 1 <sup>er</sup> décembre 2016)	21	3 h 30
Formation brève en tenue de dossiers – milieu scolaire (CS des Samares et CS des Affluents – 17 novembre 2016)	15	3 h
Intervenir auprès d'une clientèle autiste ou ayant un trouble neurocognitif (Montréal – 11 novembre 2016)	21	6 h
Intervenir auprès d'une clientèle autiste ou ayant un trouble neurocognitif (Québec – 4 novembre 2016)	21	6 h
Formation brève en tenue de dossiers – employabilité (Action emploi – 2 novembre 2016)	16	3 h
Évaluer le retard mental : théorie et pratique (Montréal – 6 et 7 octobre 2016)	18	12 h
La planification des services d'orientation en milieu scolaire (CS des Patriotes – 27 juin 2016)	15	6 h
Rencontre d'accueil des nouveaux membres 2016 (Montréal – 17 juin 2016)	17	6 h
Éthique et délibération : ancrages et initiation (CS des Samares – 16 juin 2016)	15	3 h 30
Éthique et délibération : ancrages et initiation (Collège Montmorency – 13 juin 2016)	30	3 h 30
Formation brève en tenue de dossiers – milieu scolaire (Collège Montmorency – 13 juin 2016)	30	3 h
Éthique et délibération : ancrages et initiation (CS des Phares – 27 mai 2016)	30	3 h 30
Mieux comprendre le rôle-conseil : enjeux et outils (Québec – 9 juin 2016)	20	6 h
Formation brève en tenue de dossiers – milieu scolaire (CS des Découvreurs – 4 mai 2016)	19	3 h
Colloque 2016 : Affirmons solidairement notre expertise (Magog – du 7 au 10 juin 2016)	628	15 h
<b>Total partiel</b>	<b>1 156</b>	

<sup>1</sup> Attention, le nombre d'inscriptions indique le nombre de membres ayant suivi la formation.

## Précisions concernant la participation au colloque 2016

Activités	Inscriptions	Durée
Précolloque – milieu organisationnel	46	3 h
Précolloque – milieu scolaire	52	6 h
Colloque complet	549	15 h
Colloque à la journée – mercredi, jeudi ou vendredi	41	6 h

## Cours à distance

Cours	Inscriptions	Durée
La tenue de dossiers I : aspects déontologiques et réglementaires	16	20 h
La tenue de dossiers II : aspects pratiques	8	15 h
Éthique et professionnalisme – module 1	9	45 h
Éthique et professionnalisme – module 2 : éthique et cadre réglementaire	5	45 h
<b>Total partiel</b>	<b>38</b>	

## Cours en ligne

Cours	Inscriptions	Heures reconnues
Autoformation sur le Guide d'évaluation en orientation	37	7 h
Besoins d'attachements et schémas d'adaptation : au cœur d'une intervention centrée sur l'évaluation du fonctionnement psychologique de nos clients	5	1 h 15
Comment Academos peut contribuer à ma pratique professionnelle ?	7	1 h
Comment proposer des mesures d'adaptation aux tests de présélection pour des personnes déclarant un handicap ?	4	1 h
Défis et enjeux de la télépratique : aspects expérimentiels, intervention en ligne, aspects déontologiques	16	1 h 06
Déjouer les obstacles et s'engager dans l'action	55	1 h
Du stress à la santé psychologique au travail : mythes et réalités	3	1 h
Épuisement professionnel : perspectives de conseillers et conseillères d'orientation	6	1 h 45
Évaluer le retard mental : une activité réservée	7	1 h 15
Évaluer un adulte atteint d'un trouble mental ou neuropsychologique	3	3 h
Exercer son leadership d'expertise... sans une « petite gêne » ?	1	1 h
Favoriser la mobilisation de la personne dans le processus de communication de résultats psychométriques	3	1 h 15
Inventaire de personnalité Le Corff (IPLC)	6	1 h 40
Intervenir auprès de clients présentant des troubles du langage : comprendre pour mieux agir	4	1 h 15
Intervenir auprès d'une clientèle étudiante atteinte d'un TDAH : le rôle du c.o.	10	1 h 15

## Développement des compétences

Intervention concertée soutenant l'insertion socioprofessionnelle de jeunes handicapés : pour développer la participation sociale et professionnelle	3	1 h 16
Interventions universelles en orientation au primaire et au secondaire	2	1 h 18
L'école en réseau, de nouvelles interventions supportées par les technologies numériques et le portfolio des interventions groupales en orientation	1	1 h 20
L'utilisation des inventaires de personnalité en évaluation du potentiel et des compétences : comparaison des différentes approches	2	1 h
L'utilisation des tests de jugement situationnel en sélection de personnel : qu'en est-il des méthodes de pointage ?	3	1 h
La quête de sens et les enjeux d'une nouvelle transition des 50 ans et plus : le modèle de la construction de soi, l'énonciation des récits de vie et modalités discursives	4	1 h 08
La technicisation de l'orientation peut-elle tuer la profession ?	2	1 h 30
La télépratique dans les organisations	3	48 min
Le choix d'un outil psychométrique : comment s'y retrouver ?	6	2 h 30
Le harcèlement psychologique : de la victimisation à la psychologisation	4	1 h 49
Le marketing de soi dans la pratique de l'orientation	9	1 h 06
La planification des services en orientation : vers une reconnaissance de l'expertise	6	1 h 30
Le testage en ligne	8	43 min
Le vaste champ de la télépratique et un portrait de la situation au Québec	2	41 min
L'équation décisionnelle et son usage dans l'entretien d'orientation	3	1 h 16
Les agents de changement comme leaders de demain	3	1 h 20
Les déterminants de l'employabilité des immigrants au Québec	1	1 h 20
Les grandes tendances RH	7	2 h 30
Les grands défis de l'évaluation	34	1 h
L'état actuel de l'intelligence émotionnelle en milieu de travail : ses applications et les sources de controverse	8	2 h
L'expertise et la formation des c.o. pour intervenir auprès des adultes sans diplôme	8	1 h 33
<i>Mindfulness</i> : présence attentive et santé psychologique au travail	3	2 h
Nécessité d'une pratique réflexive en counseling d'orientation : aspects théoriques, scientifiques et cliniques	3	1 h 30
Portfolio réflexif : un outil pour soutenir le développement professionnel	217	1 h 10
Quelle place pour le conseiller d'orientation dans le nouveau monde du travail ?	2	1 h 05
Regard actuel sur la santé psychologique au travail des cadres : un processus de repositionnement perpétuel	1	2 h 05
S'approprier sa vie en donnant sens à l'épreuve : manifestations des dimensions paradoxales de l'existence chez les personnes en réadaptation	4	1 h 11
Stratégies d'intervention adaptées au profil de décision de carrière des jeunes au secondaire	3	1 h 22
Surmonter l'exclusion socioprofessionnelle : les exigences d'un défi aux multiples visages	1	1 h 23
Une recension des facteurs de l'indécision de carrière : implications pour l'intervention en counseling de carrière	3	1 h 38

**Total partiel**

**523**

## Tableau du nombre d'heures de formation suivies par les membres du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017<sup>2</sup>

Voici le nombre d'heures de formation reconnues, pour l'ensemble des membres, par catégorie d'activité, extrait à partir des données dénominalisées du portfolio quantitatif.

Type d'activité	Heures reconnues	Nombre de membres <sup>3</sup>
Cours de formation continue / perfectionnement / formation à distance / formation en ligne	8 891 h 07	1 086
Cours structuré en milieu de travail	3 943 h 05	592
Cours universitaire	4 745 h 30	71
Formation en salle de l'OCCOQ	7 686 h 30	3 908
Colloques, séminaires ou conférences	6 001 h 36	1 123
Formation en ligne réalisée dans espace compétence	1 993 h 07	422
<b>Total partiel</b>	<b>33 260 h 55</b>	<b>7 202</b>

### Autoapprentissage par la lecture

	Heures reconnues	Nombre de membres <sup>3</sup>
Lecture d'un article scientifique en lien avec le domaine d'activité	123 h 50	97
Lecture d'un livre scientifique en lien avec le domaine d'activité	735 h 25	135
<b>Total partiel</b>	<b>859 h 15</b>	<b>232</b>

### Je suis conférencier, formateur, chargé de cours

	Heures reconnues	Nombre de membres <sup>3</sup>
Conférence dans le cadre d'un congrès, symposium, colloque, séminaire ou autre	433 h 05	170
Cours ou formation particulière dans une institution	716 h 45	113
<b>Total partiel</b>	<b>1 149 h 50</b>	<b>283</b>

### Bénévole de l'Ordre

	Heures reconnues	Nombre de membres <sup>3</sup>
Bénévole d'un groupe de travail	29 h	4
Membre de comités statutaires de l'Ordre	62 h	10
<b>Total partiel</b>	<b>91 h</b>	<b>14</b>

### Rédaction d'articles spécialisés

	Heures reconnues	Nombre de membres <sup>3</sup>
Rédaction d'un article en lien avec la profession	373 h 30	22
Rédaction d'un livre en lien avec la profession	830 h	5
<b>Total partiel</b>	<b>1 203 h 30</b>	<b>27</b>

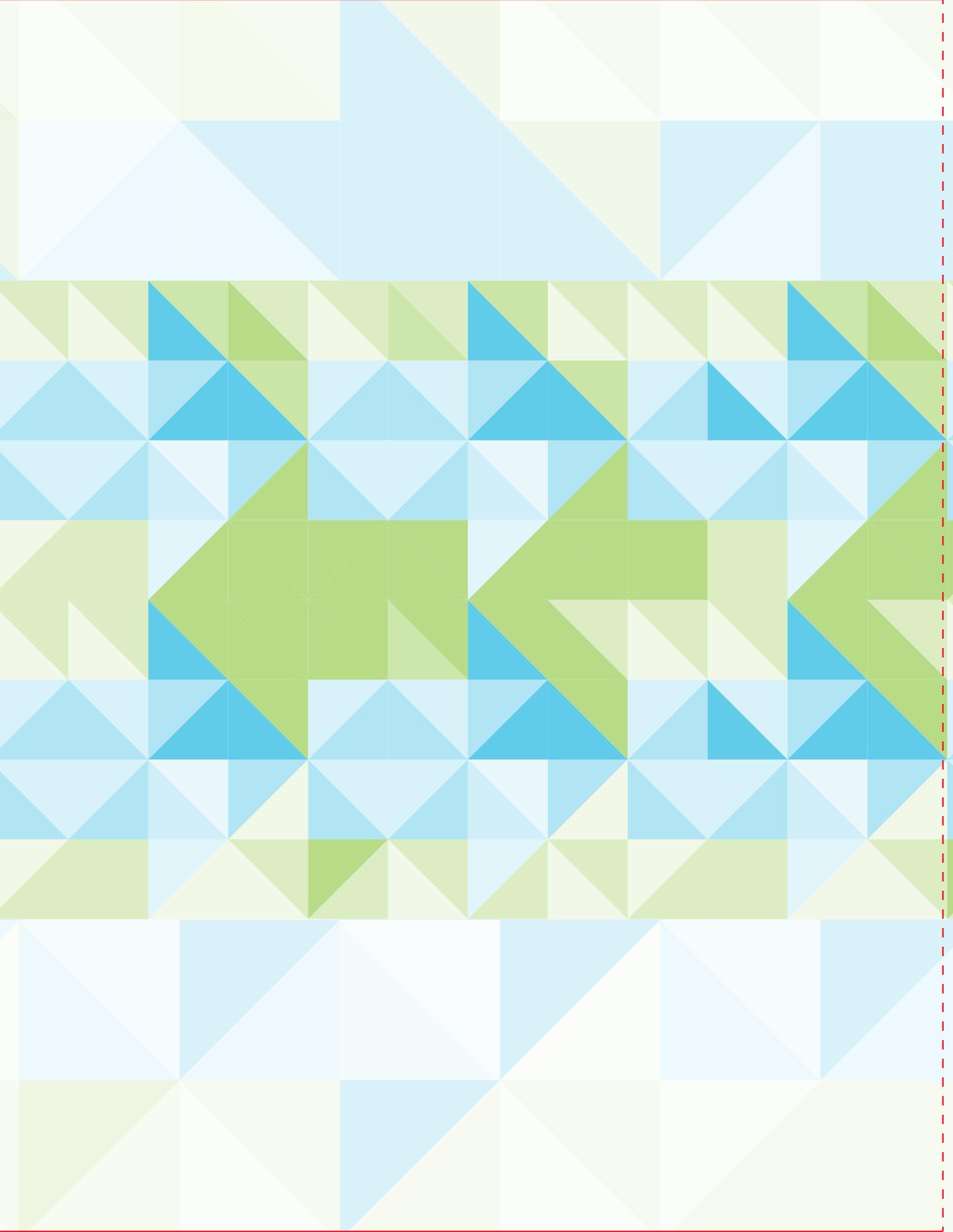
## Participation à un projet de recherche

	Heures reconnues	Nombre de membres <sup>3</sup>
Initiation, élaboration et analyse d'un projet de recherche	1 498 h	107
<b>Total partiel</b>	<b>1 498 h</b>	<b>107</b>
	Heures reconnues	Nombre de membres <sup>3</sup>
Supervision	1 420 h	179
Groupe de codéveloppement professionnel	4 221 h 50	633
Approche réflexive ou utilisation de l'approche réflexive	287 h 40	68
Autres types d'activités	8 032 h 18	1 232
<b>Total partiel</b>	<b>13 961 h 08</b>	<b>2 112</b>
<b>Total général</b>	<b>52 024 h 08</b>	<b>4 818</b>

## Les services aux membres concernant la formation et l'éthique

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2016 et le 31 mars 2017, 350 courriels ont été échangés avec la coordonnatrice au développement des compétences pour répondre à des membres à propos de la formation ou du développement des compétences. Par ailleurs, environ 200 courriels ont été échangés concernant des questions éthiques, déontologiques ou réglementaires. Il faut également ajouter les appels téléphoniques concernant aussi bien la formation que l'éthique. On estime recevoir en moyenne 6 appels par semaine pour un total de 276 appels annuellement (46 semaines). À ces courriels et appels concernant le développement des compétences s'ajoutent ceux auxquels l'adjointe au développement des compétences a répondu. Par ailleurs, des appels et des courriels concernant l'éthique ont également reçu une réponse du chargé et de la chargée d'affaires professionnelles, tout comme d'une consultante externe en éthique et déontologie.





# États financiers

Exercice clos le 31 mars 2017

# UNE ANNÉE DE TRANSITION

# Rapport des auditeurs indépendants

## Aux membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

## Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec** au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

**Société de comptables professionnels agréés**

Vaudreuil-Dorion  
Le 1<sup>er</sup> juin 2017

# Résultats

Exercice clos le 31 mars 2017

<b>Produits</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Cotisations	<b>1 238 762 \$</b>	1 206 861 \$
Admission	<b>39 451</b>	23 795
Publications	<b>79 836</b>	57 325
Activités de formation	<b>334 401</b>	78 676
Communauté virtuelle	–	26 650
Intérêts	<b>8 997</b>	10 122
Ristournes	<b>10 626</b>	19 230
Divers	<b>16 251</b>	14 997
	<b>1 728 324</b>	1 437 656
<b>Charges</b>		
Administration (annexe A)	<b>708 796</b>	735 858
Surveillance :		
Inspection professionnelle (annexe B)	<b>221 222</b>	152 071
Bureau du Syndic (annexe C)	<b>118 093</b>	106 198
Discipline (annexe D)	<b>20 131</b>	42 498
Affaires professionnelles (annexe E)	<b>53 230</b>	77 543
Formation (annexe F)	<b>386 902</b>	200 220
Promotion et communications (annexe G)	<b>190 257</b>	168 780
Communauté virtuelle (annexe H)	<b>19 360</b>	23 561
	<b>1 717 991</b>	1 506 729
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<b>10 333 \$</b>	(69 073) \$

# Évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2017

	Fonds de réserve	Fonds des immobilisations	Fonds d'assurance responsabilité	Fonds d'administration	Total 2017	Total 2016
<b>Solde au début</b>	250 000 \$	46 004 \$	153 785 \$	177 219 \$	<b>627 008 \$</b>	696 081 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	2 772	–	–	7 561	<b>10 333</b>	(69 073)
Ristournes	–	–	10 626	(10 626)	–	–
Acquisition d'immobilisations	–	1 200	–	(1 200)	–	–
Amortissement des immobilisations	–	(20 349)	–	20 349	–	–
<b>Solde à la fin</b>	<b>252 772 \$</b>	<b>26 855 \$</b>	<b>164 411 \$</b>	<b>193 303 \$</b>	<b>637 341 \$</b>	<b>627 008 \$</b>

# État de la situation financière

Exercice clos le 31 mars 2017

<b>Actif</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Actif à court terme		
Encaisse	<b>455 201 \$</b>	646 995 \$
Placements temporaires (note 4)	<b>1 236 462</b>	1 105 357
Débiteurs (note 5)	<b>14 195</b>	8 049
Charges payées d'avance	<b>31 875</b>	54 842
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 6)	<b>75 675</b>	–
	<b>1 813 408</b>	1 815 243
Placements (note 6)	<b>241 005</b>	329 460
Immobilisations (note 7)	<b>26 855</b>	46 004
	<b>2 081 268 \$</b>	2 190 707 \$
<b>Passif</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 8)	<b>305 562 \$</b>	339 992 \$
Produits et contributions reportés	<b>1 138 365</b>	1 223 707
	<b>1 443 927</b>	1 563 699
<b>Actif net</b>		
Fonds de réserve	<b>252 772</b>	250 000
Fonds des immobilisations	<b>26 855</b>	46 004
Fonds d'assurance responsabilité	<b>164 411</b>	153 785
Fonds d'administration	<b>193 303</b>	177 219
	<b>637 341</b>	627 008
	<b>2 081 268 \$</b>	2 190 707 \$

Engagements contractuels (note 9)

## Pour le conseil d'administration,

JOSÉE LANDRY, M.A., c.o.,  
administratrice

MICHEL ROBERT, c.o.,  
administrateur

# Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2017

	2017	2016
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<b>10 333 \$</b>	(69 073) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	<b>20 349</b>	34 443
	<b>30 682</b>	(34 630)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	<b>(102 951)</b>	178 016
	<b>(72 269)</b>	143 386
<b>Activités d'investissement</b>		
Variation nette des placements temporaires	<b>12 780</b>	(257)
Variation nette des placements	–	(19 905)
Acquisition d'immobilisations	<b>(1 200)</b>	–
	<b>11 580</b>	(20 162)
<b>(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(60 689)</b>	123 224
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	<b>1 752 352</b>	1 528 756
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<b>1 691 663 \$</b>	1 651 980 \$
<b>Constitution de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		
Encaisse	<b>455 201 \$</b>	646 995 \$
Placements temporaires	<b>1 236 462</b>	1 004 985
	<b>1 691 663 \$</b>	1 651 980 \$

# Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2017

## 1 Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec est constitué en vertu du Code des professions du Québec. Il remplit une mission de protection du public en s'assurant de la qualité des services d'orientation offerts par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice, de la garde du tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, conséquemment, exempté d'impôts.

## 2 Principales méthodes comptables

L'Ordre applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

### Comptabilité par fonds

Les produits et charges afférents à la prestation des services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Le fonds d'assurance responsabilité présente les ristournes du programme d'assurance responsabilité professionnelle, qui sont versées au fonds de stabilisation des primes géré par La Capitale assurances générales en cas de surplus d'opérations, afin de garantir la stabilité des primes futures. De ce fonds, il y a 50 000 \$ affectés. Cependant, selon l'article 5.2.5 de la convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle, l'excédent peut être décaissé selon les besoins et dispositions énoncés par l'Ordre.

Le fonds de réserve présente les sommes réservées par le conseil d'administration afin de répondre aux imprévus qui pourraient survenir dans le futur.

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la valeur nette de réalisation des stocks, la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables.

### Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées linéairement sur la période couverte par ces dernières.

Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	Entre 3 et 5 ans

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'Ordre ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

### Instruments financiers

#### *Évaluation des instruments financiers*

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des comptes clients et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs et des produits reportés.

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

#### *Coûts de transaction*

L'Ordre comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### 3 Activités de formation

La variation des produits et des charges liés aux activités de formation est due à la tenue d'un colloque dans les années paires.

### 4 Placements temporaires

	2017	2016
Fonds de trésorerie	1 135 425 \$	1 004 985 \$
Fonds de réserve	101 037	100 372
	<b>1 236 462 \$</b>	<b>1 105 357 \$</b>

Les placements temporaires sont constitués de dépôts à terme, taux de 0,75 % à 0,85 %, rachetables en tout temps ou échéant au cours du prochain exercice.

### 5 Débiteurs

	2017	2016
Clients	12 597 \$	5 760 \$
Intérêts courus	1 598	2 289
	<b>14 195 \$</b>	<b>8 049 \$</b>

## 6 Placements

	2017	2016
Dépôts à terme, taux entre 1,00 % et 2,00 %, échéant en juillet 2017 et août 2018	151 734 \$	150 675 \$
Fonds de stabilisation des primes d'assurances, sous la gestion de La Capitale assurances générales, portant intérêt à un taux variable	164 946	178 785
	<b>316 680</b>	329 460

	2017	2016
Placements réalisables au cours du prochain exercice	75 675	–
	<b>241 005 \$</b>	329 460 \$

## 7 Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2017 Valeur nette	2016 Valeur nette
Mobilier et équipement	102 412 \$	102 412 \$	– \$	– \$
Équipement informatique	195 774	168 919	26 855	46 004
	298 186 \$	271 331 \$	<b>26 855 \$</b>	46 004 \$

## 8 Crédoiteurs

	2017	2016
Fournisseurs	17 895 \$	40 878 \$
Charges courues	14 987	24 691
Salaires et vacances	59 328	51 587
Taxes à la consommation	156 079	165 698
Déduction à la source	2 367	4 491
Office des professions du Québec	54 906	52 647
	<b>305 562 \$</b>	339 992 \$

Au 31 mars 2017, le total des sommes à remettre à l'état compris dans les crédoiteurs est de 158 446 \$.

## 9 Engagements contractuels

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 487 810 \$, et les versements estimatifs à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2018	155 507
2019	144 706
2020	143 977
2021	43 620
	487 810 \$

### Location de bureaux

L'Ordre s'est engagé, conjointement et solidairement avec l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, en vertu d'un bail à long terme, pour la location de ses bureaux pour une période de 10 ans se terminant en septembre 2020. La portion de l'Ordre des conseillers et conseillères en orientation du Québec représente 44 % du loyer total.

### Location d'un copieur

L'Ordre s'est engagé dans un contrat de location pour un copieur. Le solde de l'engagement au 31 mars 2016 est de 9 480 \$, payable en 18 versements trimestriels de 1 094 \$, échéant en mai 2019.

### Location de serveurs

L'Ordre a signé un contrat de location et mise à jour de serveurs, sauvegarde journalière et hebdomadaire, et support aux usagers. Le solde de l'engagement au 31 mars 2016 est de 19 740 \$, payable en 48 versements mensuels (variant de 1 015 \$ en 2014 à 1 060 \$ en 2017), échéant en décembre 2017.

### Tableau des membres

L'Ordre s'est engagé dans un contrat de gestion du tableau des membres et de soutien en ligne pour un montant de total de 283 685 \$ à partir d'avril 2015. Le tout payable en cinq versements annuels de 56 737 \$ échéant en mars 2020.

## 10 Régime de retraite des salariés

L'Ordre offre à ses employés un régime de retraite simplifié au Trust Banque Nationale. La part de l'Ordre, qui est imputée à la dépense au même rythme que la dépense de salaire, correspond à 5 % des salaires bruts. La cotisation des employés est facultative. Les cotisations de l'employeur et des employés pour l'exercice s'élèvent à 25 977 \$ et 8 822 \$ (25 328 \$ et 7 687 \$ en 2016) respectivement.

## 11 Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2016 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2017.

## 12 Instruments financiers

### Risques financiers

L'Ordre, par ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-dessous.

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux comptes clients.

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

# Annexe A

Exercice clos le 31 mars 2017

<b>Administration</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Salaires	<b>324 032 \$</b>	298 842 \$
Charges sociales	<b>60 478</b>	42 697
Déplacements et représentation	<b>10 259</b>	8 429
Perfectionnement	<b>3 175</b>	1 101
Honoraires	<b>10 615</b>	57 509
Loyer et aménagements	<b>99 199</b>	100 160
Assurances	<b>3 220</b>	3 098
Impression	<b>4 962</b>	4 010
Poste de messagerie	<b>3 103</b>	1 818
Télécommunications	<b>5 180</b>	6 974
Entretien et équipement de bureau	<b>27 068</b>	28 167
Fournitures de gestion informatisée	<b>293</b>	652
Programmation	<b>3 633</b>	–
Fournitures de bureau	<b>2 269</b>	3 406
Intérêts, frais bancaires et de carte de crédit	<b>33 742</b>	39 997
Divers	<b>5 491</b>	5 061
Honoraires professionnels	<b>14 768</b>	16 998
Frais du comité exécutif et du conseil d'administration	<b>39 605</b>	46 858
Cotisations à d'autres associations	<b>20 089</b>	20 201
Abonnements et documentation	<b>17 266</b>	15 437
Amortissement du matériel informatique	<b>20 349</b>	29 471
Amortissement du mobilier et équipement	–	4 972
	<b>708 796 \$</b>	735 858 \$

# Annexe B

Exercice clos le 31 mars 2017

<b>Inspection professionnelle</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Salaires	<b>166 309 \$</b>	119 435 \$
Charges sociales	<b>22 242</b>	16 684
Perfectionnement	<b>980</b>	187
Honoraires	<b>1 013</b>	563
Déplacements et représentation	<b>20 389</b>	9 722
Divers	<b>10 289</b>	5 480
	<b>221 222 \$</b>	152 071 \$

# Annexe C

Exercice clos le 31 mars 2017

<b>Bureau du Syndic</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Salaires	<b>77 387 \$</b>	71 034 \$
Charges sociales	<b>9 100</b>	8 887
Perfectionnement	<b>760</b>	444
Honoraires	<b>6 606</b>	6 964
Déplacements et représentation	<b>5 105</b>	9 778
Divers	<b>377</b>	562
Frais juridiques	<b>18 758</b>	8 529
	<b>118 093 \$</b>	106 198 \$

# Annexe D

Exercice clos le 31 mars 2017

<b>Discipline</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Salaires	<b>2 247 \$</b>	6 382 \$
Charges sociales	<b>264</b>	798
Déplacements et représentation	<b>5 580</b>	2 346
Frais légaux	<b>12 040</b>	32 972
	<b>20 131 \$</b>	42 498 \$

# Annexe E

Exercice clos le 31 mars 2017

<b>Affaires professionnelles</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Salaires	<b>37 095 \$</b>	60 453 \$
Charges sociales	<b>7 101</b>	8 818
Déplacements et représentation	<b>4 016</b>	4 511
Honoraires	<b>3 737</b>	2 271
Frais des comités	<b>1 281</b>	1 490
	<b>53 230 \$</b>	77 543 \$

# Annexe F

Exercice clos le 31 mars 2017

<b>Formation</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Salaires	<b>82 076 \$</b>	86 751 \$
Charges sociales	<b>13 409</b>	14 332
Déplacements	<b>6 037</b>	5 956
Colloque	<b>202 909</b>	3 497
Honoraires	<b>38 167</b>	36 649
Location et divers	<b>900</b>	3 762
Plateforme espace compétence	<b>43 404</b>	49 273
	<b>386 902 \$</b>	200 220 \$

# Annexe G

Exercice clos le 31 mars 2017

<b>Promotion et communications</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Salaires	85 439 \$	83 588 \$
Charges sociales	14 591	14 420
Déplacements et représentation	13 241	14 290
Réunion	585	572
Promotion et publicité	42 439	31 349
Programmation et maintenance du site Web	1 110	–
Divers	9 838	7 262
Publications	18 352	12 597
Autres publications	4 662	4 702
	<b>190 257 \$</b>	<b>168 780 \$</b>

# Annexe H

Exercice clos le 31 mars 2017

<b>Communauté virtuelle</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
Salaires	11 693 \$	– \$
Charges sociales	1 238	– \$
Programmation et maintenance du site Web	460	3 679
Honoraires	3 991	19 392
Frais corporatifs	117	490
Promotion et publicité	1 861	–
	<b>19 360 \$</b>	<b>23 561 \$</b>





**OCCOQ**

1600, boulevard Henri-Bourassa Ouest  
Bureau 520 Montréal (Québec) H3M 3E2  
514 737-4717 • 1 800 363-2643  
ordre@orientation.qc.ca • [www.orientation.qc.ca](http://www.orientation.qc.ca)